



Réserve Naturelle
MARAIS DE TALIGNY



Rapport d'activité

2024



Cofinancé par
l'Union européenne





Espace naturel sensible

Réserve naturelle régionale

du Marais de Taligny

Évaluation annuelle -

Année 2024

(La Roche-Clermault - 37)

Cogestion de la réserve :

Gestion hydraulique de la réserve :



Avec le soutien financier de :



**Cofinancé par
l'Union européenne**



Rédaction :

M. Bastien MARTIN (PNR LAT), Mme Pauline SILVERT (CC-CVL), Mme Sandra ARSONNEAU (CC-CVL), M. Fabien BERGE (SBNM).

Photos de couverture et de dos : Paon-du-Jour et abeille sur fleurs de Menthe aquatique (*photo PNR LAT*) et vue du marais sur les pâtures (*photos PNR LAT*).

Référence à utiliser pour citer le document :

B. MARTIN, P. SILVERT, S. ARSONNEAU, F. BERGE, 2025 – *Rapport d'activité 2024 de la réserve naturelle régionale du Marais de Taligny*. PNR Loire-Anjou-Touraine, CC Chinon Vienne et Loire.

Sommaire

Remerciements	1
Contexte de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny.....	2
Introduction et contexte de l'année 2024	4
A - Rappel des opérations et objectifs définis dans le plan de gestion pour 2024	5
B –Évaluation des opérations réalisées en 2024	9
I – Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution.....	9
1) Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces	9
- CS1 : Compléments d'inventaires, coléoptères aquatiques	9
- CS2 : Veille patrimoniale et inventaires complémentaires.....	11
- CS5 : Reconduction et développement du programme de suivi des odonates.	12
- CS7 et CS8 : Reconduction du programme de baguage d'oiseaux STOC-capture et mise en place du STOC-rozo	13
- CS11 : Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations 18	
- CS12 : Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conservation de l'habitat roselières.....	20
2) Evaluer les pratiques de gestion et de restauration terrestre	22
- CS15 : Évaluation annuelle des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les orthoptères	22
3) Appréhender le fonctionnement général des cours d'eau	23
- CS18 : Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale	23
- Opération « hors plan de gestion » : Suivi de l'évolution des concentrations en nitrates sur le bassin versant du Négron et focus sur les concentrations du Marais de Taligny.....	25
II – Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines	27
1) Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides.....	27
- EI1 : Révision du plan de pâturage.....	27
- IP1 : Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin	28
- IP3 : Gestion des refus de pâturage par fauchage/broyage	30
- IP6 : Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud	31
- IP9 : Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière	33
2) Développer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau en poursuivant leur restauration et leur entretien.....	34

- IP7 : Entretien des cours d'eau (restauré et non restauré)	34
3) Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site	37
- IP11 : Gestion des chardons (<i>Cirsium</i> sp.) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)	37
- IP12 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de faune.....	37
- IP13 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de flore.....	39
- IP14 : Limitation du développement de roncier sur la RNR et ses abords.....	39
- IP15 : Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier	40
4) Préserver les patrimoines.....	41
- IP16 : Balisage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel) 41	
- Opération « hors-plan de gestion » : Création d'un passage empierré sur le fossé de la forcine permettant l'entretien du futur sentier découverte	42
- CI1 : Entretien des abords des zones ouvertes au public.....	42
- CI2 : Entretien du pont de la réserve	43
III – Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales.....	45
1) Équiper le site pour l'accueil des publics cibles	45
- CI3 : Implantation d'un cheminement pour l'accès du public	45
- CI5 : Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais	45
- CI4 : Conception et installation des panneaux d'informations réglementaires.....	47
- CI7 : Conception et installation des outils d'interprétation	48
2) Coordonner les usages	48
- PA1 : Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur le site	48
3) Développer une politique d'animation au sein d'un réseau local d'acteurs.....	49
- PA2 : Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la communauté de communes	49
PA3 : Développer des projets éducatifs avec les scolaires.....	49
4) Promouvoir le site.....	49
- CC1 : Conception, diffusion de support de communication	49
5) Informer et sensibiliser les publics.....	51
- CC2 : Développement d'un programme d'animation à destination du public	51
6) Recueillir et transmettre le savoir-faire	52
- MS1 : Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de site	52
IV - Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve.....	54

1) Assurer une mise en œuvre dynamique du plan de gestion.....	54
- MS2 : Organisation et participation aux comités consultatifs.....	54
2) Gérer le fonctionnement financier et administratif de la réserve.....	55
- MS3 : Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033.....	55
3) Suivre et appliquer les évolutions réglementaires de la réserve.....	56
- SP2 : Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve.	56
C – Synthèse des actions 2024	57
D – Bilans financiers 2024	59

Table des illustrations :

Figure 1: Vue du Marais de Taligny – mars 2024 (photo F. BERGE-SBNM).....	2
Figure 2: Périmètre de la réserve et l'extension validée le 18/03/2022.....	3
Figure 3: Un cheminement de bois prend naissance dans un Marais inondé (photo PNR LAT).....	4
Figure 4: Déclinaison des enjeux/objectifs longs termes : objectifs opérationnels du plan de gestion 2022-2033.....	6
Figure 5 : Localisation des mares prospectées dans l'opération CS1 (source : Hydroconcept)	10
Figure 6 : Agrion délicat – Ceriagrion tenellum (photo hors site - PNR LAT).....	12
Figure 7 : Localisation des stations de baguage et détail du dispositif de capture sur les stations Gestion et Rozo (source : rapport de suivi 2024 STOC capture S. Courant).	14
Figure 8: Abondance relative des communautés d'oiseaux nicheurs dans l'échantillon de la station Gestion (source : rapport de suivi 2024 STOC capture S. Courant).	15
Figure 9: Phragmite des joncs (photo PNR LAT).....	16
Figure 10 : Évolution des captures de passereaux migrateurs adultes (source : rapport de suivi 2024 STOC capture S. Courant).	16
Figure 11: Travée dans la roselière inondée (photo PNR LAT).	17
Figure 12: Inflorescence de Jonc des chaisiers glauque (photo PNRLAT).....	18
Figure 13: Cartes de répartition des stations de Jonc des chaisiers glauques sur la RNR Marais de Taligny (source : Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2024).....	19
Figure 14: Évolution de la surface cumulée des stations de Scheonoplectus tabernaemontani sur le marais de Taligny (source : Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2024).	19
Figure 15 : Localisation des roselières et des transects de suivi (source : rapport des suivis naturalistes de la RNR du Marais de Taligny - Année 2024, CPIE TVDL).....	21
Figure 16 : Roselière sud ennoyée au printemps (photo PNR LAT).....	21
Figure 17: Relevé de niveaux d'eau de différents piézomètres de la RNR entre janvier 2022 et janvier 2025 (source : PNR LAT). L'année 2024 présente les niveaux les plus hauts.	24
Figure 18 : Le marais encore inondé en mai 2024, une situation qui n'avait pas été revue depuis 2020 (photo : PNRLAT).....	24
Figure 19 : Carte des points de suivis de concentration des nitrates dans le Négron et ses affluents en 2024 (source: SBNM).....	25
Figure 20 : Pose de la nouvelle clôture (photos CC CVL).	28

Figure 21 : Clôture restant à restaurer (photo CC CVL)	28
Figure 22: Localisation des parcelles pâturées.....	29
Figure 23 : Broyage partiel de la parcelle n°2 (photo CC CVL).	31
Figure 24 : Plan de localisation des travaux de restauration des clôtures (source : CC CVL).	32
Figure 25 : Zone de roselière à broyer en 2024 et aperçu des niveaux d'eau en octobre 2024 (photo CC CVL).	33
Figure 26 : Exemple de bosquet de saules à limiter.	34
Figure 27 : Le 4 septembre 2024 juste avant travaux : la section d'écoulement est contrainte par la végétation aquatique au niveau du déversoir de la nouvelle confluence (source : SBNM)	35
Figure 28 : Opérations réalisées au niveau de la nouvelle confluence (source : SBNM)	35
Figure 29 : Vue après travaux, le 3 mars 2025, la section d'écoulement est restaurée (source : SBNM)	36
Figure 30: Résultat d'un relevé de nasse pour le suivi des Écrevisses de Louisiane (photo CC CVL).	38
Figure 31: Intervention sur les ronciers dans le cadre de la révision du plan de pâturage (photo CC CVL).	40
Figure 32 : Vue du pont avant et après travaux de restauration (photo PNR LAT).....	44
Figure 33 : platelage du sentier de découverte sur la partie nord (photo PNRLAT).	46
Figure 34 : aire de stationnement près du pont de la Réserve (photo CCCVL).	46
Figure 35: panneau de délimitation de réserve (photo PNR LAT)	47
Figure 36: Exemple de visuel d'interprétation présentant le baguage des oiseaux sur la réserve (Illustration : B. PERROTIN, Texte : PNR LAT, Mise en forme graphique : Les pieds sur Terre).....	48
Figure 37 : Visuel du post diffusé par le Parc pour les 10 ans de la réserve (source PNRLAT).	50
Figure 38 : Visite du marais avec la CC CVL (photo CC CVL).	51
Figure 39: La nouvelle confluence après travaux permettant la réhumidification du marais, un résultat intéressant pour les gestionnaires souhaitant s'inspirer de ce travail (photo F. BERGE).....	53
Figure 40 : Le comité consultatif en visite sur le chantier d'aménagement du sentier de découverte du marais.	54

Remerciements

La mise en œuvre du plan de gestion d'une réserve ne peut se réaliser sans la participation d'un nombre important de personnes, d'acteurs et de partenaires, qui contribuent tous à la réalisation de ce projet.

Nous remercions ainsi :

- L'ensemble des membres du comité consultatif de la réserve pour leur participation aux comités et leurs contributions ;
- La commune propriétaire du site et les élus de la Roche-Clermault, M. le Maire Jérôme FIELD, M. Guillaume LAMBERT et M. Nicolas MANCEAU ainsi que la secrétaire de mairie, Mme Brigitte ROY ;
- La Communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire propriétaire et cogestionnaire du site et ses élus, M. le Président Jean-Luc DUPONT, M. Thierry DEGUINGAND et M. Vincent NAULET ;
- Le PNR Loire-Anjou-Touraine cogestionnaire du site et ses élus : Mme la Présidente Sophie TUBIANA, M. Jean-Michel MARCHAND ;
- Le Syndicat des Bassins du Négron et du St Mexme : M. le Président Vincent NAULET et le technicien de rivières M. Fabien BERGE ;
- L'exploitant agricole M. Jérôme TURQUOIS pour la mise à disposition de ses génisses sur le marais de Taligny ;
- Les partenaires techniques sur le suivi et l'entretien du marais : M. Philippe BILLARD (CPIE), M. Clément COROLLER (CPIE), M. Sylvain COURANT, M. Bruno LESAGE (OFB37), M. Christian MAUPOINT (association de chasse) et M. Mathis PRIOUL (CPIE).
- Les agents du PNR Loire-Anjou-Touraine pour leur aide et participation à la gestion de la réserve : Mmes Virginie BEHLANAFI, Sophie BERTHONNEAU, Nathalie JUBERT, Bénédicte DESIDERI, M. Guillaume DELAUNAY ;
- Les agents de la CC Chinon, Vienne et Loire pour leur aide et participation à la gestion de la réserve : Mmes Marie-Lyse ALBERT, Sandra ARSONNEAU, Claire GUILLOTEAU, MM. Raynald SALLARD et Jérôme RAIMBAULT ;
- Les bénévoles naturalistes qui participent aux différents suivis de la réserve ;
- Les partenaires financiers pour leur soutien sans lesquels aucune des opérations ne pourrait être réalisée : L'Europe (fond FEDER), la Région Centre-Val de Loire, le Département d'Indre-et-Loire.

Contexte de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny

Le Marais de Taligny se situe dans le sud-ouest de la Touraine au cœur du pays de Rabelais sur la commune de La Roche-Clermault (37), à environ 10 km au sud-ouest de Chinon. Ce marais constitue la partie aval du bassin versant du Négron, dernier affluent en rive gauche de la Vienne.

Les différents diagnostics réalisés sur ce territoire à la richesse patrimoniale exceptionnelle ont permis l'inscription du marais au schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, le 21 septembre 2012, sur 85 ha englobant tout le fond de vallée. Dans la continuité de cette démarche de protection de zone humide, une démarche de classement de ce site en Réserve Naturelle Régionale (RNR) a abouti le 14 février 2014, sur un premier périmètre de réserve de 19,7 hectares accompagné d'un plan de gestion de 6 ans (2015 – 2020). Celui-ci a permis la réalisation des premières actions de gestion, de suivis naturalistes et scientifiques et surtout, entre 2019 et 2020, d'importants travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau au sein de la réserve pour rétablir l'hydraulicité du marais.

Entre 2020 et 2021, une évaluation de ces 6 années de gestion de la réserve a été réalisée ainsi que la rédaction d'un nouveau plan de gestion sur 12 ans (2022-2033), intégrant une extension de la réserve de 15 hectares, située au nord du périmètre initial.

Le 18 mars 2022, la commission permanente du Conseil régional a délibéré en faveur du nouveau périmètre de la RNR « Marais de Taligny », portant cette dernière à une surface totale de **35.4 ha** (voir figure 2) avec un plan de gestion co-porté par la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine sur 12 ans.



Figure 1: Vue du Marais de Taligny – mars 2024 (photo F. BERGE-SBNM)

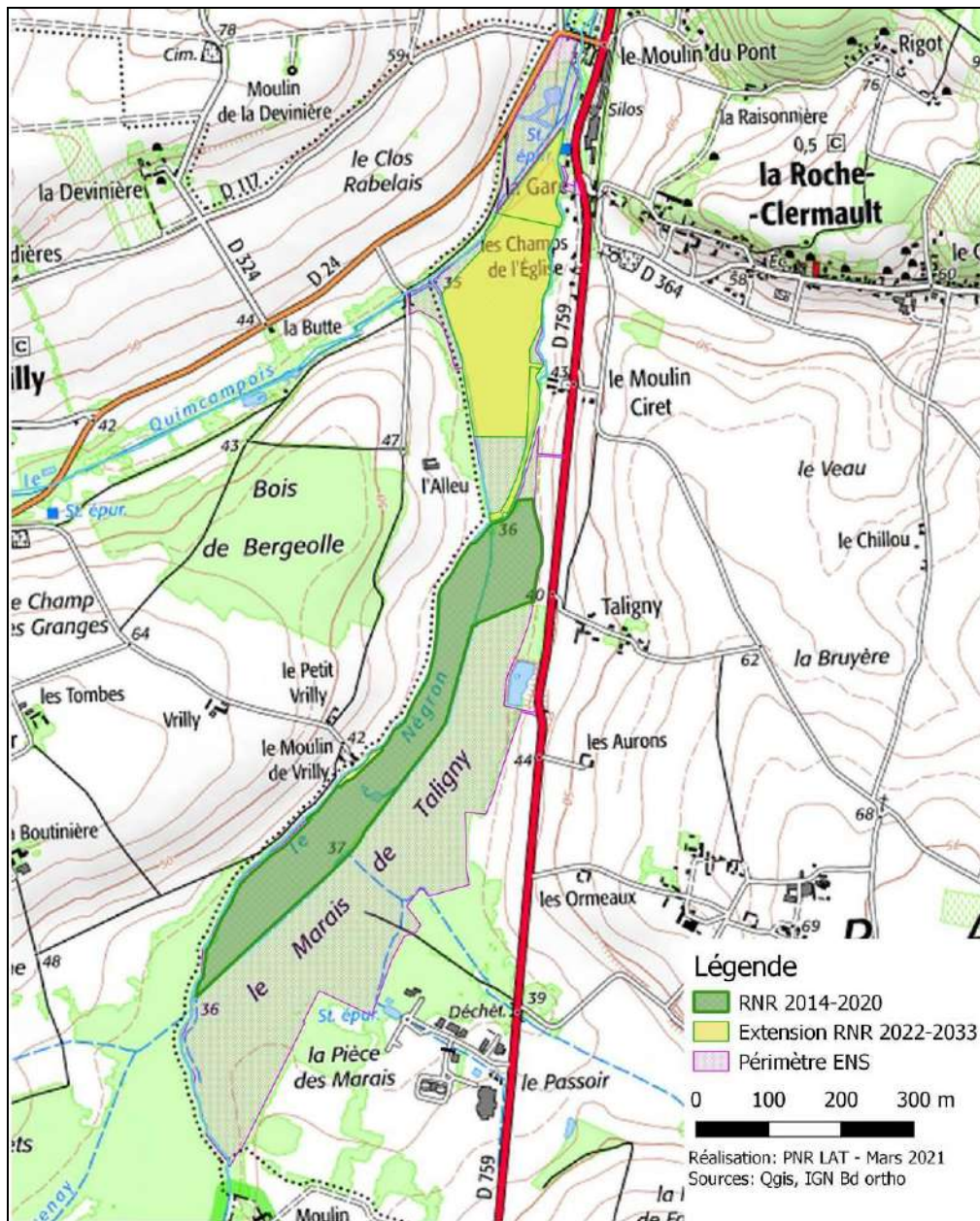


Figure 2: Périimètre de la réserve et l'extension validée le 18/03/2022

Introduction et contexte de l'année 2024

2014 - 2024, nous fêtons cette année les 10 ans de la création de la Réserve naturelle du Marais de Taligny et que de chemin parcouru depuis 2014 !

L'année 2024 est ainsi la troisième année de mise en œuvre du nouveau plan de gestion de la réserve depuis son agrandissement, qui aura été également une année marquée par plusieurs évènements.

D'abord avec l'engagement concret des travaux de création du nouveau sentier et de son aire d'accueil, en effet, la phase opérationnelle des travaux s'est enfin mise en marche au début de l'année et le site a ainsi vu progressivement émerger les platelages, passerelles, stations d'observation et l'aire de stationnement. Ce qui permettra bientôt au public de découvrir, seul ou dans le cadre de sorties accompagnées, la richesse de ce site et son histoire avec un sentier d'interprétation comme guide.

Ensuite, cela n'aura échappé à personne, les conditions météorologiques de l'année et son importante pluviométrie auront engendré une situation hydraulique exceptionnelle sur le marais, avec des niveaux d'eau qui seront restés hauts pendant presque toute l'année. Cette situation n'aura évidemment pas été sans conséquence sur le déroulement des travaux de création du sentier, de clôtures, le pâturage et la mise en œuvre des suivis, qui se seront vus parfois grandement compliqués... voire annulés.

Mais c'est aussi un moyen de constater le bon fonctionnement de l'hydraulicité du marais et de réaliser que le site joue pleinement son rôle d'éponge naturelle et de zone de stockage d'eau en cas d'excès, et ce, sans impact sur les activités présentes autour de la réserve. La faune et la flore de Taligny retrouvent ainsi un véritable marais permettant l'accueil en quantité de toutes les espèces affectionnant les milieux très humides, voire inondés, et offrent ainsi une zone de refuge précieuse sur notre territoire.

Bien que cela nous demande à nous ; gestionnaires, usagers, riverains ... un regard et une approche nouvelle pour appréhender ces changements sur le Marais, cela constitue aussi le fruit du travail de restauration engagé par tous les acteurs sur ces dix dernières années et un résultat encourageant pour la conservation de ce site et la préservation de la biodiversité de notre territoire.



Figure 3: Un cheminement de bois prend naissance dans un marais inondé (photo PNR LAT)

A - Rappel des opérations et objectifs définis dans le plan de gestion pour 2024

L'année 2024 est la dixième année de gestion de la RNR et de l'ENS du « Marais de Taligny » depuis sa création en 2014.

Elle est également la troisième année de mise en œuvre du nouveau document de gestion pour la période 2022-2033.

L'ensemble des opérations présentées ci-après ont été validées par les membres du comité consultatif de la RNR lors de la session du 17 avril 2024 et font partie intégralement de la nouvelle déclinaison des enjeux/OLT/OO¹ du plan de gestion présenté ci-après (voir figure 4).

Dans le cadre de la nouvelle convention de cogestion pour la période 2022-2027, la mise en œuvre des actions de gestion a été confiée aux 2 cogestionnaires historiques du site :

- **La Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire**, pour les actions de « *restauration, d'entretien et de valorisation touristique. Cette prise en charge se caractérise par la maîtrise d'ouvrage des actions préalables (autorisations administratives, études techniques préalables des projets) et l'exécution des actions. La Communauté de communes portera également les actions liées à l'animation administrative de la RNR, à la mise en œuvre des actions pédagogiques, à la communication et à la surveillance du site* ».
- **Le PNR Loire-Anjou-Touraine**, pour les « *missions d'études et de suivis naturalistes du site, des aspects scientifiques, de l'évaluation annuelle et de l'organisation des comités scientifiques et consultatifs de la RNR, il assistera également la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire à la mise en œuvre des actions qui lui sont dévolues en tant qu'assistant au maître d'ouvrage* ».

Depuis 2018, le Syndicat de Bassin du Négron et du Saint-Mexme (SBNM) s'est vu transférer la compétence Gestion des Milieux aquatiques (GEMA) par la CC-CVL et la Communauté de Commune du Pays Loudunais (CC-PL), pour la Vienne aval et ses affluents. De ce fait, tous les travaux liés à l'hydraulique sur le Marais de Taligny sont maintenant suivis et mis en œuvre par le SBNM qui devient ainsi un nouvel intervenant sur la réserve.

¹ OLT : Objectif à long terme

OO : Objectif opérationnel



Figure 4: Déclinaison des enjeux/objectifs longs termes : objectifs opérationnels du plan de gestion 2022-2033

Les opérations prévues pour l'année 2024 et validées par le comité consultatif du 17 avril 2024 sont :

Opérations annuelles initialement prévues pour 2024	Code PdG 2022-2033
Complément d'inventaires : coléoptères aquatiques	CS1
Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	CS2
Reconduction et développement du programme de suivi des Odonates	CS5
Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture	CS7
Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO	CS8
Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	CS11
Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conservation de l'habitat roselière	CS12
Évaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	CS15
Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron	CS18
Mise en place et suivi d'un éco-compteur	CS20
Révision du plan de pâturage	E11
Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR	E13
Exercer une veille sur les potentialités d'extension de la réserve	E15
Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)	IP1
Gestion des refus de pâturage par fauche/broyage	IP3
Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud	IP6
Entretien des cours d'eau (restaurés et non restaurés)	IP7
Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière	IP9
Gestion des chardons (Cirsium sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)	IP11
Suivi et régulation des EEE faune (Ragondins / Écrevisses exogènes /Xénopes)	IP12
Suivi et régulation des EEE flore	IP13
Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier	IP15
Balisage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)	IP16
Création et maintien de stations d'étrepage	IP17
Réaliser des plantations paysagères pour isoler visuellement le Marais de l'axe routier et le structurer	IP19
Entretien des abords des zones ouvertes au public	C11
Entretien du pont de la réserve	C12
Implantation d'un cheminement pour l'accès du public (passerelles/platelage/observatoire)	C13
Conception et installation de panneaux d'informations réglementaires	C14
Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais	C15
Installation d'une signalétique routière	C16

Conception et installation des outils d'interprétation	CI7
Conception, diffusion et promotion de supports de communication	CC1
Développement d'un programme d'animations à destination du public	CC2
Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur site	PA1
Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la Communauté de communes	PA2
Développement de projets éducatifs avec les scolaires	PA3
Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de sites	MS1
Organisation et participation aux comités consultatifs	MS2
Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033	MS3
Mise en place et suivi d'un outil commun aux gestionnaires et financeurs	MS4
Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve	SP2

SP : Surveillance du territoire et Police de l'environnement

CS : Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

EI : Prestations de conseils, études en Ingénierie

IP : Intervention sur le Patrimoine naturel

CI : Création et maintenance d'Infrastructure locale

MS : Management et Soutien

PA : Prestation d'accueil et d'Animation

CC : Création de supports de Communication et de pédagogie

B –Évaluation des opérations réalisées en 2024

I – Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution

Pour toutes les actions de suivis naturalistes ou d'études, celles-ci bénéficient de rapports détaillés des protocoles, prospections, analyses et conclusions répartis en 4 documents distincts :

- « Prestations de suivis naturalistes du Marais de Taligny (RNR et ENS) - Années 2023-2024 - Opération CS1 : compléments d'inventaires, coléoptères aquatiques sur la RNR du Marais de Taligny », réalisé par Hydroconcept ;
- « Suivis naturalistes de la RNR et de l'ENS du Marais de Taligny – 2024 » réalisé par le CPIE TVDL² pour l'action CS5, CS12 et 15 ;
- « Suivi des oiseaux nicheurs par baguage – Programme STOC-captures (MNHN³) – Suivi réalisé dans le cadre du plan de gestion de la RNR/ENS du Marais de Taligny (actions CS7 et CS8) - Saison 2024 » par Sylvain Courant, naturaliste.
- « Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2024 », PNR LAT ;

1) Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces

- **CS1 : Compléments d'inventaires, coléoptères aquatiques**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : Hydroconcept

L'action a pour objectif d'inventorier différents groupes d'invertébrés pour préciser la connaissance de la biodiversité de la RNR, comparer les résultats avec des inventaires précédents (Hétérocères, Coléoptères), évaluer les enjeux de conservation et la valeur patrimoniale des différents taxons (exemple pour les mollusques avec le Vertigo des Moulins et la Patelline fragile) et évaluer l'état écologique du Marais grâce à certains groupes indicateurs (Syrphidés, Coléoptères aquatiques, Carabidés...). Cette action se met en œuvre sur plusieurs années avec des groupes dédiés pour chaque session. Ainsi, en 2024 c'est le groupe des coléoptères aquatiques qui a été concerné par une prospection sur 4 mares en 2 sessions à l'aide d'un filet de type haveneau pour collecter les insectes. Ce travail a été réalisé par le bureau d'étude Hydroconcept.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	0.3 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	4 824 € TTC	4 824 € TTC

² CPIE TVDL : Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement Touraine Val de Loire.

³ MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

Analyse :

Le suivi a permis de recenser 84 taxons dont 46 espèces, ou genres de coléoptères. Le peuplement est composé majoritairement d'invertébrés inféodés aux zones lenticques (zones stagnantes), notamment des hétéroptères (6 espèces), des odonates (7 espèces), des diptères (9 espèces) et quelques gastéropodes. Sur les 4 mares, la mare n°3 apparaît comme la plus diversifiée avec 53 espèces. Il s'agit d'une mare plus ancienne, située dans la zone pâturée et qui avait été restaurée en 2019. Dans l'ensemble, les 4 mares affichent une diversité globale (toutes espèces) jugée moyenne, mais le site présente néanmoins un bon potentiel avec 46 espèces de coléoptères aquatiques sur les 51 espèces recensées sur le département d'Indre-et-Loire par l'OPIE⁴.

Une analyse ICOCAM (Indicateur COMposite des Coléoptères Aquatiques des Mares) a mis également en avant le fort intérêt de la mare n°3 avec une richesse spécifique en coléoptère forte et la présence de taxons plus rares (*Aulacochthebius exaratus*).

Aucune espèce protégée n'a été trouvée, mais 2 espèces déterminantes ZNIEFF⁵ ont été identifiées : *Cybister lateralimarginalis* et *Dytiscus marginalis*.

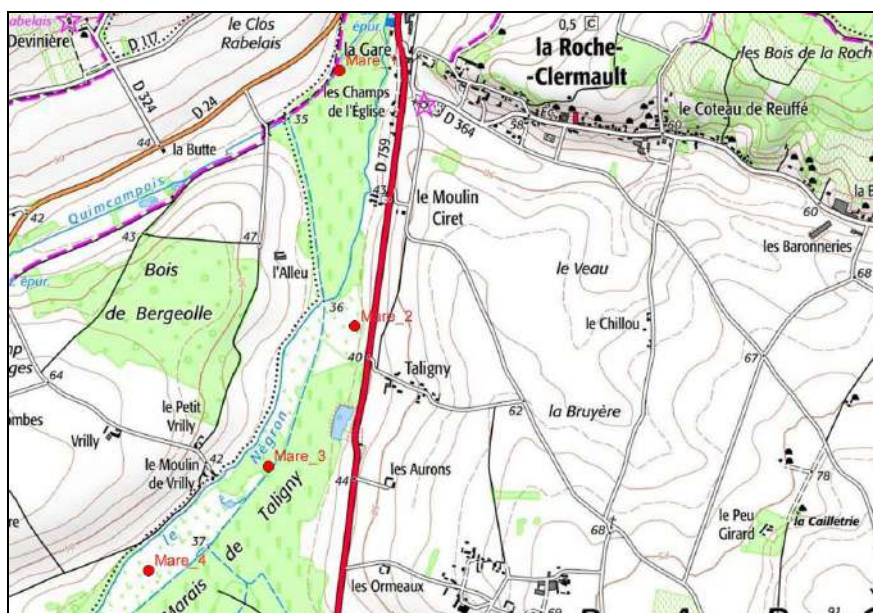


Figure 5 : Localisation des mares prospectées dans l'opération CS1 (source : Hydroconcept)

Conclusion et préconisations :

Le suivi a mis en avant une diversité des espèces assez positive et un intérêt fort pour la mare n°3. Elle a notamment permis de compléter les connaissances sur la richesse taxonomique des mares de la réserve. L'étude préconise à l'avenir de réaliser des prospections complémentaires sur les milieux périphériques afin de compléter les inventaires et de suivre l'évolution des sites.

Sur l'aspect gestion, peu d'actions sont à prévoir hormis l'évidente préservation des mares et de surveiller l'état de développement de la végétation hélophytique, en particulier le cas du roseau, dont il faudrait peut-être limiter la présence sur la mare n°2 pour améliorer sa diversité.

⁴ Office Pour les Insectes et leur Environnement.

⁵ Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique. Les espèces dites « déterminantes ZNIEFF » sont inscrites sur une liste spécifique à chaque région pour identifier les sites naturels présentant une valeur patrimoniale particulière.

- **CS2 : Veille patrimoniale et inventaires complémentaires**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

L'objectif de l'action est de favoriser la collecte de données complémentaires sur le Marais de Taligny et ainsi développer les connaissances sur la diversité patrimoniale du marais et sur des groupes taxonomiques rares ou peu étudiés (bryophytes, champignons, gastéropodes...).

Cette action est mise en place par des suivis simples permettant de maintenir une pression d'observation orientée vers les taxons patrimoniaux : suivis par photo-piège de la faune, suivis et inventaires ponctuels lors des interventions sur site et interventions de naturalistes (dans le cadre de sorties organisées) pour compléter les listes (bryophytes, fonges, ...).

Dans le cadre de cette action, un bilan des espèces recensées sur l'ensemble des suivis est également réalisé et permet ainsi de mettre à jour, tous les ans, la liste des espèces de la réserve.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	5 jrs	0.6 jrs

Analyse :

Pour l'année 2024, il n'a été réalisé aucune action particulière avec des naturalistes ou des sorties thématiques qui auraient pu contribuer à la veille. Cependant, la pose régulière de piège-photos par le Parc et les observations ponctuelles réalisées dans le cadre des différentes opérations menées sur la réserve, a permis de saisir de nombreuses données supplémentaires et le renouvellement d'observations de taxons parfois anciens.

Ainsi, parmi les nouveaux taxons relevés en 2024, on peut noter :

- L'Agriion délicat (*Ceragrion tenellum*), une demoiselle observée le 13/06/2024 (C. COROLLER) et qui constitue la 28ème espèce de libellule connue sur la réserve ;
- Le Pic noir (*Dryocopus martius*) observé le 07/11/2024 (B. MARTIN) qui, étonnamment, n'avait jamais été noté, mais est pourtant courant avec les peupleraies voisines ;
- Le Roitelet à triple bandeau (*Regulus ignicapilla*), observé le 25/11/2024 (B. MARTIN) sur les bords du Négron, possiblement un individu en migration pour cette espèce plutôt habituée aux boisements ;
- Et plusieurs espèces de coléoptères aquatiques recensés par le bureau d'étude Hydroconcept dans le cadre du suivi des mares de la réserve : *Acilius sulcatus*, *Aulacochthebius exaratus*, *Berosus affinis*, *Cymbiodyta marginella*, *Dytiscus dimidiatus*, *Dytiscus marginalis*, *Enochrus melanocephalus*, *Haliphus mucronatus*,

Parmi les autres observations, plusieurs taxons n'avaient pas été revus depuis plusieurs années, dont :

- Une observation de 4 Sarcelles d'hiver (*Anas crecca*) sur le marais inondé le 12/03/2024 (B. MARTIN) en repos pour alimentation. La dernière mention était antérieure à 2012 ;
- Une observation de Héron pourpré (*Ardea purpurea*) adulte le 29/08/2024 (B. MARTIN) en situation de pêche sur le bord du fossé central. Il s'agit probablement d'un individu en halte migratoire. Une observation similaire avait été faite en septembre 2020, mais ces données restent exceptionnelles ;

En tout, la somme des contributions en 2024 a permis de recenser 144 taxons faune et flore confondus, dont **25 nouveaux taxons sur la RNR**. L'inventaire de la réserve affiche ainsi en 2024 un total de **1 289 taxons connus**.



Figure 6 : Agrion délicat – *Ceriatagrion tenellum* (photo hors site - PNR LAT).

Conclusion et préconisations :

L'opération CS2 permet tous les ans de compléter la connaissance naturaliste de la réserve et associe à ce travail des naturalistes extérieurs. La réserve gagne ainsi au fil des ans, des listes d'inventaires plus complètes, ce qui permet d'affiner progressivement l'enjeu de conservation de la biodiversité de la réserve.

Il serait très intéressant de développer à l'avenir des partenariats avec des associations naturalistes pour améliorer la collecte de données dans le cadre de sorties organisées tous les ans. Cette action pourra plus facilement se mettre en place avec l'ouverture future du sentier de découverte.

- **CS5 : Reconduction et développement du programme de suivi des odonates.**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : CPIE Touraine-Val de Loire

Le programme de suivi des odonates de la réserve mis en place dans le précédent plan de gestion a été repris pour le réadapter sur le nouveau périmètre de la réserve, en intégrant 6 nouveaux transects sur la partie nord. Ainsi, toujours sur la base du protocole STELI⁶, 15 transects sont prospectés en 3 sessions entre le 15/06/24 et 1^{er}/08/24 pendant 30 minutes et dénombre les différentes espèces et leur quantité avec leurs statuts de reproduction (territorial, poursuite, tandem, ponte).

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	0.3* jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	3 744 € TTC	3 744 € TTC

*Avec suivi de l'opération CS12 et 15.

⁶ Suivi Temporel des Libellules (<https://www.vigienature.fr/fr/suivi-temporel-des-libellules>)

Analyse :

Le suivi a été réalisé sur une année 2024 assez compliquée et peu propice à cause de la météo très pluvieuse et des conditions d'accès du site compliquées (zones inondées, forte végétation) qui n'ont pas toujours permis de prospecter tous les transects à chaque session. Néanmoins, les passages ont été réalisés sur des journées favorables aux observations (pas de vent, ensoleillée) et ont permis de recenser 20 espèces sur 695 imagos observés, dont une nouvelle espèce pour le site ; l'Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*).

Le cortège est dominé par 2 espèces (Agrion à larges pattes – *Plactynemis pennipes* et le Calopteryx éclatant – *Calopteryx splendens*) qui représentent à eux deux, 58% des observations. Ces 2 espèces sont typiques des milieux présentant des fossés et petits cours d'eau, comme le Négron et le fossé central. Les espèces de milieux plus stagnants (*Sympétrums*, *Coenagrions*, ...) sont présentes, mais en abondance un peu plus faible.

Le suivi a mis en avant une richesse spécifique plus forte sur les transects en milieu plus ouvert, notamment sur les zones d'iridaies du centre de la réserve. Mais il faut tenir compte du biais d'observation (et d'approche) plus favorable à l'observateur sur ces zones.

Enfin, les résultats de comparaison interannuelle ne sont pas probants et ne seront pas présentés dans cette évaluation. En effet, le nouveau suivi définit plusieurs transects sur de nouvelles zones non prospectées les années précédentes et, de plus, certains transects n'ont pas pu être prospectés pour les raisons mentionnées ci-avant. De fait, ces résultats cumulés avec une année aux conditions météorologiques exceptionnelles peu favorables aux odonates ne permettent pas d'avoir une analyse fiable sur le sujet.

Conclusion et préconisations :

Le suivi des odonates de l'année 2024 met en avant un cortège plus typique des cours d'eau que d'un marais, mais les résultats sont, en partie, faussés par les conditions de réalisation du suivi et la météorologie de l'année particulièrement humide.

Cette année particulière a mis en avant les limites du protocole sur le marais qui a beaucoup évolué depuis la création de ce suivi (2016) et démontre une nécessité de revoir le protocole et en particulier la disposition des transects pour qu'ils soient plus représentatifs des milieux et plus accessibles. Ce travail sera à faire au préalable, avant la prochaine reconduction du suivi prévu en 2028.

- **CS7 et CS8 : Reconduction du programme de baguage d'oiseaux STOC⁷-capture et mise en place du STOC-rozo**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : Sylvain COURANT – Naturaliste indépendant.

Participants :

- OFB 37 : Bruno LESAGE, Richard BRETON ;
- PNR LAT : Bastien MARTIN, Benjamin GUILHOT, Romain FRANCLIN, Odran DUPONT ;
- CD 37 : Cécile LEROUX, François DELECOURT, Lucas AUGER, Juliette MAUBLANC ;
- CPIE TVL : Mathis PRIOUL ;
- LPO 49 : Marion DOUCERIN ;
- CC CVL : Pauline SILVERT, Fabien BERGE, Cyrine VANDELDELDE, Marvin BRANÇON.

La station STOC-capture, est composée de 9 filets qui sont placés dans le marais tous les printemps depuis 2013.

Les 3 sessions de captures ont été réalisées les matinées du 22 mai, 11 juin et 10 juillet 2024 conformément aux préconisations émises dans le plan d'action 2022-2033 de la RNR. Ces dates restent identiques d'une année sur l'autre, dans la limite de conditions météorologiques satisfaisantes (pas de pluie, pas de vent). Depuis 2021, la station historique de capture prend

⁷ STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs

l'appellation de « STOC-gestion ». En effet, à la suite des importants travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau de la RNR, les effets sur des modifications des habitats (devenus plus humides) peuvent influencer les cortèges des passereaux du site. La station de STOC-gestion permettra ainsi de mesurer ces effets.

Créée en 2022, une nouvelle station STOC a été implantée dans la zone de roselière de la partie sud de la réserve.

Cette nouvelle station suit le protocole du « STOC-rozo » établi par le MNHN⁸ et est composée de 10 filets disposés en « X » au cœur de la roselière et vont permettre de suivre les passereaux nicheurs inféodés aux roselières, dont peu de données sont disponibles actuellement sur le site.

Pour elle aussi, 3 sessions de capture ont été réalisées le 23 mai, 12 et 11 juillet 2024.

Pour l'ensemble des 6 sessions de capture, un groupe de bénévoles et/ou de professionnels d'autres structures sont venues participer au suivi en apportant une aide technique essentielle au bon déroulement des opérations.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	5 jrs	4.6 jrs
CC-CVL	Non-prévu	4 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	3 360 € TTC	3 360 € TTC

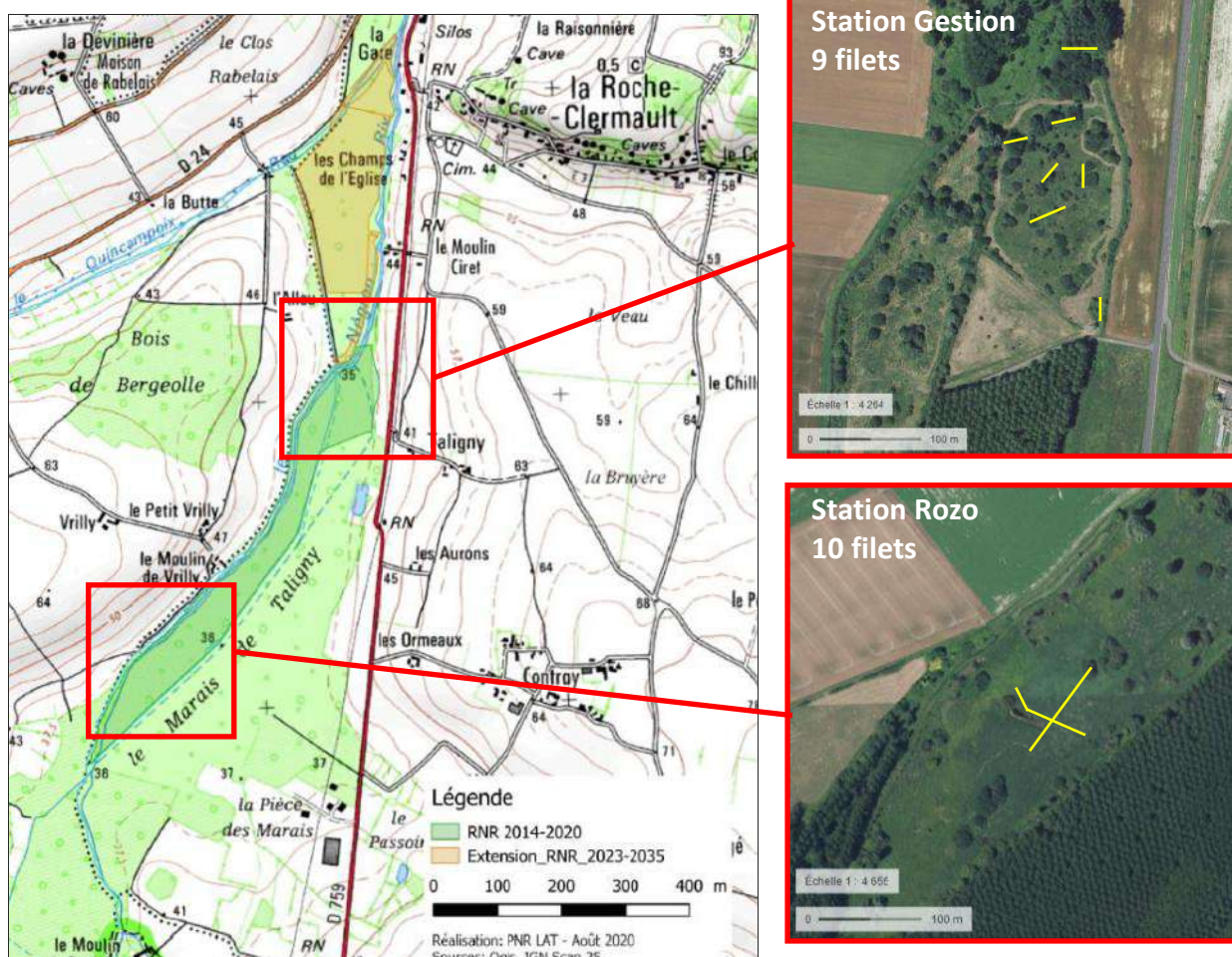


Figure 7 : Localisation des stations de baguage et détail du dispositif de capture sur les stations Gestion et Rozo (source : rapport de suivi 2024 STOC capture S. Courant).

⁸ MNHN : Museum National d'Histoire Naturelle

Analyse :

Pour la station de STOC-gestion, 166 captures de passereaux ont été réalisées, dont 148 ont été bagués. Le résultat se situe dans la moyenne des dernières années depuis la réalisation des travaux hydromorphologiques de 2020.

Comme les précédentes années, le cortège dominant reste celui des espèces de « milieux forestiers » dont le marais constitue probablement une zone « refuge » notamment pour les jeunes de l'année. On note un déclin continu des espèces de milieux semi-ouverts. Ce qui peut s'expliquer par la modification de l'état de la végétation arborée et arbustive sur le site qui s'est clairsemé depuis l'enneigement de certaines zones suite aux travaux de restauration. Les passereaux des milieux humides semblent aussi en baisse dans les captures. Cela peut traduire un biais dans l'échantillonnage qui favorise les captures des espèces présentes dans les fourrés, en effet, les filets de capture positionnés le long des buissons sont probablement moins efficaces pour les espèces paludicoles qui se déplacent dans la strate herbacée.

Des captures plus rares ont également eu lieu avec prise d'une Cisticole des joncs, un Gobemouche gris (dernière capture en 2013), et deux Phragmites des joncs adultes. Ces derniers commencent à être capturés régulièrement sur le marais et il est envisageable qu'une reproduction ait lieu dans les prochaines années si le niveau de réhumidification du marais se maintient.

Enfin, le succès de la capture de jeunes oiseaux de l'année est en nette hausse (52.8% des captures) mettant en avant un succès de reproduction des passereaux nicheurs sur la RNR en hausse, mais également, une possible avancée de la saison de reproduction sur le site qui s'observe depuis des années.

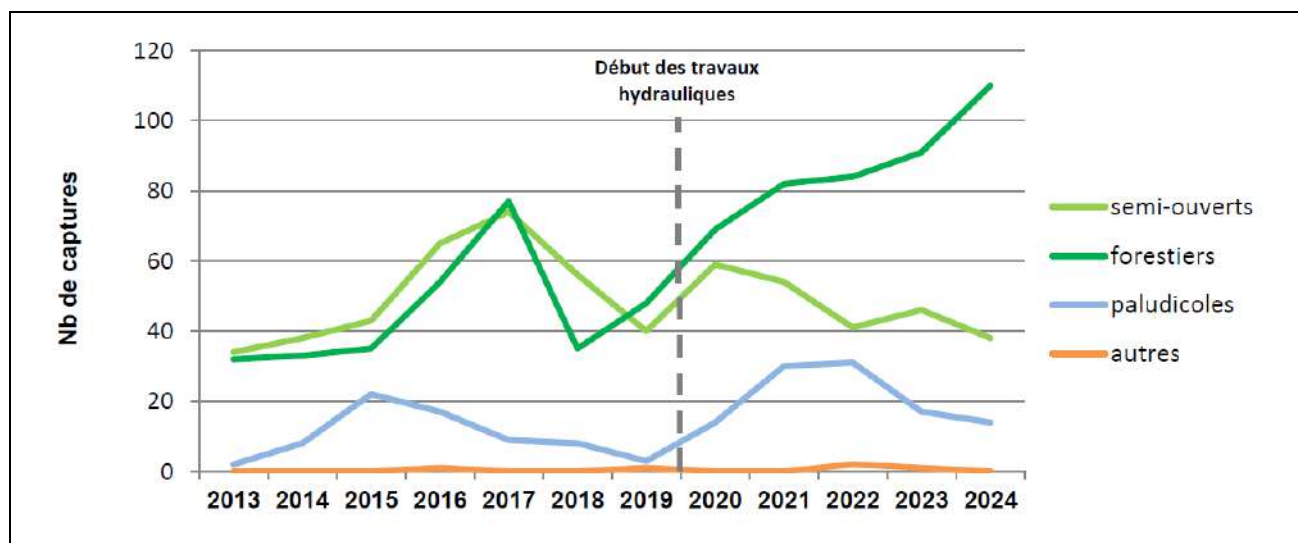


Figure 8: Abondance relative des communautés d'oiseaux nicheurs dans l'échantillon de la station Gestion (source : rapport de suivi 2024 STOC capture S. Courant).



Figure 9: Phragmite des joncs (photo PNR LAT)

Cette année, une analyse comparative des résultats de l'ensemble des années de suivis réalisées sur Taligny depuis 2013, a été faite avec les tendances nationales issues de la base de données du CRBPO⁹. Ils permettent de constater que le site de Taligny recense des effectifs, sur les 10 espèces les plus communes de passereaux, supérieurs à la moyenne des autres stations de suivi du domaine atlantique. Cela met en avant l'attractivité du site pour ces espèces. Leur productivité (nombre de jeunes) serait un peu inférieure sur les migrateurs courte distance et un peu supérieure pour les migrateurs au long cours.

Enfin, plus inquiétant, une analyse des tendances des effectifs des reproducteurs des principales espèces depuis 2013 montre que les migrateurs de longue distance (transsahariens) sont en baisse régulière depuis 2016. À l'inverse, les migrateurs partiels présentent une dynamique positive. Il est difficile à ce stade d'expliquer cette tendance constatée.

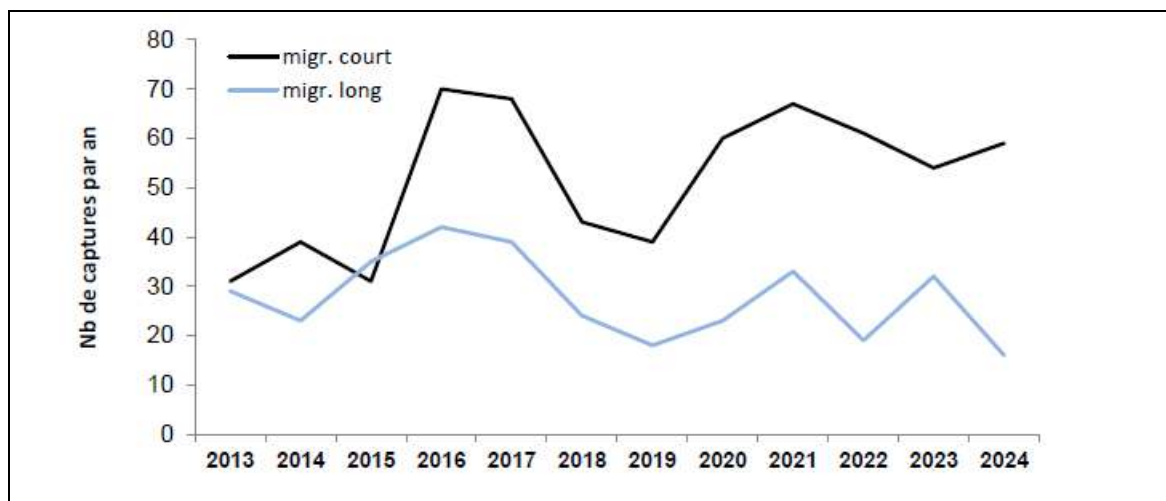


Figure 10 : Évolution des captures de passereaux migrateurs adultes (source : rapport de suivi 2024 STOC capture S. Courant).

⁹ CRBPO : Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux

Pour la station de STOC-rozo, suite au test d'implantation réalisé en 2022 sur la roselière sud de la réserve, il a été décidé de conserver cette dernière et de renouveler le protocole « rozo » pour les prochaines années. Ainsi, les trois sessions ont permis la capture de 87 passereaux (71 baguages et 16 contrôles), un résultat un peu en baisse par rapport à 2023 (103 captures).

L'année particulièrement humide a engendré une inondation quasi permanente de la roselière et l'ensemble des sessions se sont effectuées avec 15-30 cm d'eau dans les travées.



Comme en 2023, la Rousserolle effarvate domine largement avec 60% des captures sur les 12 espèces recensées durant le suivi. La diversité est, par contre, en baisse, car il avait été recensé 16 espèces l'an dernier et aucun Bruant de roseaux n'a été capturé cette année.

Pour les autres espèces, les résultats sont assez comparables aux autres années, ce qui traduit que les passereaux des roselières sont peu perturbés par les variations saisonnières des niveaux d'eau (exception faite du Bruant des roseaux nichant au sol).

Figure 11: Travée dans la roselière inondée (photo PNR LAT).

Pour la situation des Rousserolles effarvates, les 38 adultes capturés sont au $\frac{3}{4}$ des mâles et 17% sont des jeunes de l'année, une situation comparable aux précédentes années.

Il est également mis en avant par le contrôle interannuel (contrôle d'individus bagués les années antérieures) que la fidélité des Rousserolles à leur site de reproduction est assez faible, y compris au sein de la RNR où les Rousserolles semblent s'implanter dans les roselières nord ou sud de la RNR de façons différentes chaque année.

Et cela s'illustre à une échelle beaucoup plus large avec le contrôle d'une Rousserolle baguée à la RNN de Saint-Privé-Saint-Mesmin dans le Loiret.

Enfin, on notera la découverte, sur la session de juillet, de la présence de centaines d'hirondelles (plus de 200 ?) utilisant la roselière comme dortoir. Le déploiement des filets a engendré la capture d'une trentaine de jeunes hirondelles rustiques et d'une hirondelle de rivage (ces prises n'ont pas été prises en compte dans le bilan pour ne pas fausser les analyses). Cette utilisation insoupçonnée jusqu'ici de la roselière par cette espèce démontre, encore une fois, l'importance de ce milieu pour beaucoup d'espèces d'oiseaux.

Conclusion et préconisations :

Pour le STOC-gestion, les résultats confirment la diminution des passereaux des milieux semi-arbustifs, liée à la réouverture des pâtures avec le dépérissement des arbustes. De fait, il sera important de conserver des zones de fourrés sur les abords du site pour favoriser le maintien de ces espèces dans des zones refuges, favorables à la nidification et qui ne sont pas soumises aux inondations répétées.

L'année 2024 très humide et les travaux en cours (clôtures, sentier) n'auront pas permis de mettre en place le pâturage annuel. De fait, une végétation herbacée très haute et dense s'est implantée et limite les possibilités pour les passereaux de s'alimenter correctement (difficultés d'accès aux proies). De fait, il faudra autant que possible remettre en place le pâturage en 2025 et veiller à ce qu'il permette de réduire la densité de la végétation en pratiquant, si nécessaire, un pâturage plus long jusqu'à l'automne.

Concernant la station ROZO, bien que l'enneigement prolongé complique l'accès au site pour les opérateurs, cet état à l'avantage de limiter le développement de ligneux (saules, ...) et favorise une roselière haute et dynamique. De fait, cette situation est plutôt favorable pour la qualité de l'habitat et ne nécessite aucune intervention particulière.

- **CS11 : Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

L'action consiste à réaliser des prospections ciblées sur les espèces floristiques patrimoniales afin de préciser la taille et la répartition des populations, et ainsi, de mieux considérer ces espèces dans le cadre de la gestion mise en place.

Cette action est réalisée tous les ans depuis 2015 par une visite de terrain sur l'ensemble des stations connues, issues de la cartographie de 2010.

Cette opération était déjà réalisée dans le cadre du 1er plan de gestion et avait fait l'objet d'un bilan en 2020 (B. BESSE, 2020).

Après une année sans mise en œuvre (2021) pendant la transition entre les 2 plans de gestion, l'opération a été reprise avec de nouvelles modalités, à savoir :

- Années impaires : actualisation de la cartographie sur SIG des stations d'espèces végétales patrimoniales (espèces en priorité A et B dans le plan de gestion) ;
- Années paires : suivi spécifique des stations de *Schoenoplectus tabernaemontani*, dénombrement, géoréférencement et recherche de nouvelles stations. Prospections et description des stations menées en partenariat avec les structures référentes régionales (CBNBP, PNR LAT, SBL...).

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	5.5 jrs	1.1 jr

Analyse :



Pour l'année 2024, le suivi a concerné uniquement la recherche des stations de Jonc des chaisiers glauque - *Schoenoplectus tabernaemontani* (valeur patrimoniale de niveau A) afin d'affiner sa situation et de découvrir d'éventuelles nouvelles stations.

Pour mener l'action, une visite de terrain a été réalisée pendant 1 demi-journée sur l'ensemble des stations connues issues de la dernière cartographie de 2023.

La visite de terrain a été réalisée le 20/06/2024 par le conservateur de la RNR (M. Bastien MARTIN).

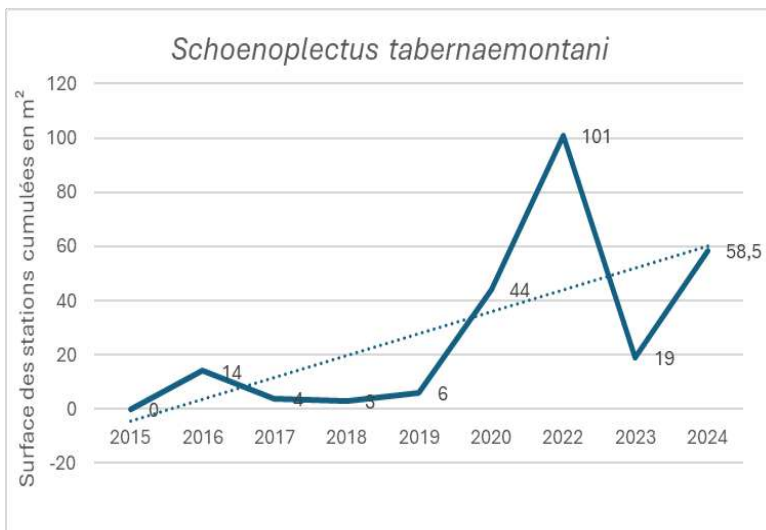
Figure 12: Inflorescence de Jonc des chaisiers glauque (photo PNRLAT)

Les relevés de 2024 ont permis de recenser **6 stations de présence de l'espèce**, dont une nouvelle station sur la partie sud de la parcelle pâturée en rive gauche du fossé central. La station historique, située en bordure d'un ancien fossé de drainage, qui avait diminué en 2023 (surface

estimée à 6 m²) a repris de la vigueur et s'étale en 2024 sur environ 40 m². Deux stations apparues récemment sur les parcelles se sont particulièrement bien développées et couvrent aujourd'hui chacune 6 m².



Figure 13: Cartes de répartition des stations de *Jonc des chaisiers glauques* sur la RNR Marais de Taligny (source : Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2024)



La surface cumulée des stations est ainsi estimée à 58.5 m², ce qui constitue une belle reprise de l'espèce suite à la sécheresse de 2022 qui avait été très impactante pour celle-ci (baisse de surface cumulée à 19 m² en 2023). On peut aisément supposer que les conditions hydrauliques du marais sur l'année 2024 ont largement favorisé cette espèce qui a besoin d'un fort taux d'humidité dans le sol pour se développer. Cela a ainsi permis sur les stations connues de l'espèce de croître (plusieurs ont doublé de surface) et même à une nouvelle station d'apparaître.

Figure 14: Évolution de la surface cumulée des stations de *Schoenoplectus tabernaemontani* sur le marais de Taligny (source : Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2024).

Conclusion et préconisations :

Les résultats du suivi de 2024 démontrent une situation plus favorable pour l'espèce par rapport à 2022 et aux conditions plus sèches qui avaient impacté le développement de ses stations en 2023. Les conditions très humides de l'année 2024 ayant entraîné un maintien d'un niveau d'eau important sur le marais en sont certainement le facteur principal. De plus, une nouvelle station a été découverte sur la partie sud des pâtures, cela conforte l'hypothèse que ces conditions plus favorables ont permis le développement de l'espèce sur d'autres secteurs du marais.

Il est également fort possible que de nouvelles stations soient apparues ailleurs et n'aient pas été relevées. En effet, les conditions hydrauliques (parcelles partiellement noyées) et le très fort développement de la végétation (très dense avec parfois des hauteurs de plus de 2 m) n'ont pas permis de prospecter correctement toutes les surfaces potentiellement favorables. Ainsi, il est fort probable que, dans les prochaines années, de nouvelles stations de l'espèce *Schoenoplectus tabernaemontani* soient découvertes fortuitement ou au cours de prospections futures.

Enfin, il conviendra de procéder chaque année au balisage de ces stations avant le passage du broyage mécanisé qui est réalisé en fin de période de pâturage, après le retrait des bovins, pour éliminer les regains. Les stations de l'espèce sont ainsi préservées du broyage et cela leur permet un meilleur développement dans l'année qui suit.

- **CS12 : Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conservation de l'habitat roselières**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : CPIE Touraine-Val de Loire

Cette opération est un nouveau suivi proposé dans le plan de gestion 2022-2033 afin de suivre l'évolution de l'habitat « Roselière à Phragmites » qui constitue l'habitat le plus important en termes de surface cumulée sur la réserve, mais également un enjeu fort pour la biodiversité du marais.

Aussi, en s'inspirant de protocoles existants sur les suivis de roselières et en l'adaptant aux conditions du site, il a été proposé de réaliser un suivi qualitatif.

Le CPIE a donc mis en place un suivi sur la base du protocole « Rézo du rozo » animé par Réserve Naturelle de France sur deux stations sous la forme de transects (1 sur la roselière nord et 1 sur la roselière sud) d'environ 150 mètres. Sur chaque transects, 30 quadrats de 25 cm X 25 cm ont été disposés.

Sur chaque quadrat, sont mesurés :

- Le nombre de tiges vertes, de tiges sèches et de tiges fleuries ;
- La hauteur de la plus haute tige ;
- La hauteur et le diamètre d'une tige verte prise au coin inférieur droit du quadrat.

Ces mesures permettent d'évaluer la structure de la roselière et une analyse est faite en tenant compte également des données piézométriques et des résultats de la station de baguage STOC-rozo.

Le suivi a été mis en œuvre en une seule session le 26/09/2024 pour l'îlot nord et le 30/09/2024 pour l'îlot sud.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1.5 jrs	0.3* jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	4 608 € TTC	4 608 € TTC

*Temps cumulé avec le suivi de l'action CS5 et 15

Analyse :

Les résultats du suivi roselière montre que les îlots nord et sud ne présentent pas, en moyenne, de différences importantes sur l'ensemble des paramètres mesurés. Cependant, on constate une grande variabilité de la densité de tiges dans la roselière nord sur les trente quadrats.



De plus, cet îlot de roselières était en partie couché, et il a été noté la présence importante d'autres espèces végétales : Consoude officinale (*Symphytum officinal*), Houblon (*Humulus lupulus*), Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et Liseron des haies (*Convolvulus sepium*). Cet ensemble d'espèces se développe plus facilement lorsque la roselière est couchée et prend le dessus sur les roseaux.

Cela n'a pas été observé dans la roselière sud, ce qui peut indiquer que la partie nord a atteint un niveau d'atterrissement prononcé. En dehors de cela, il est difficile d'expliquer le phénomène de verse de la roselière nord.

Figure 15 : Localisation des roselières et des transects de suivi (source : rapport des suivis naturalistes de la RNR du Marais de Taligny - Année 2024, CPIE TVDL)

Une analyse a été faite sur les capacités des roselières à accueillir une avifaune patrimoniale. Pour le cas de la Rousserolle effarvate, les données du STOC-rozo confirment le potentiel d'accueil du milieu avec près de 200 couples nicheurs estimés pour l'ensemble du site. Le site pourrait également devenir intéressant pour le Butor étoilé qui a déjà été observé en migration. Une installation en période de reproduction n'est pas impossible si les roselières maintiennent un niveau d'eau minimum avec des surfaces sans végétation (mares).

Les analyses des niveaux piézométriques indiquent sur l'année 2024 un niveau d'eau au moment des suivis de 15 cm au nord à 30 cm au sud. La variabilité des niveaux est importante et présentait un assec après la sécheresse de 2022-2023. Mais en 2024, avec la forte pluviométrie, il y a toujours eu une lame d'eau dans l'ensemble des roselières (entre 10 et 50 cm selon les saisons et les sites). Cette situation est favorable au développement des roseaux, mais également aux oiseaux paludicoles.



Figure 16 : Roselière sud ennoyée au printemps (photo PNR LAT)

Conclusion et préconisations :

Le suivi montre un potentiel d'accueil des roselières nord et sud intéressant pour l'avifaune paludicole, néanmoins, la structure de la roselière nord semble présenter les signes d'un

atterrissement plus prononcé avec la présence de trouées colonisées par d'autres espèces (Houblon, Morelle, Liseron...) et une densité de tiges moins régulière que la roselière sud avec des phénomènes de verse (roseaux couchés) plus fréquents.

Il sera donc intéressant de réaliser prochainement des travaux de fauches de la roselière nord avec export des produits de coupe si possible, ce qui permettra de rajeunir le milieu et limiter l'apparition d'autres espèces concurrentes en diminuant la « litière » de végétaux morts qui s'accumule sur le sol.

Enfin, une gestion des saules sera à réaliser tout en prenant en compte leur intérêt pour certaines espèces d'avifaune (Héron pourpré notamment). De fait, une réflexion doit être faite sur les choix de maintien ou non des bosquets en cours de développement sur la roselière, en particulier la partie nord du marais.

2) Évaluer les pratiques de gestion et de restauration terrestre

- CS15 : Évaluation annuelle des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les orthoptères

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : CPIE Touraine-Val de Loire

Il s'agit d'un des suivis les plus anciens, effectué sur le site tous les ans depuis 2015. Il a pour objectif d'étudier l'impact de la mise en œuvre de la gestion des surfaces pâturées et/ou fauchées de la réserve en se basant sur les anciens suivis de la végétation (habitats) et du peuplement Orthoptérique (indicateurs de l'état de conservation des milieux ouverts).

Ce suivi est réalisé tous les ans via des relevés phytosociologiques avec des quadrats (15) au sein de groupements végétaux homogènes situés dans les parcelles pâturées.

Selon les années, un suivi des Orthoptères est fait avec réalisation de transects selon la méthode des ILA (Indice Linéaire d'Abondance).

En 2024, les relevés ont été effectués le 2 août 2024 par le suivi des 15 quadrats de flore.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	0.3* jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	2 592 € TTC	2 592 € TTC

*Temps cumulé avec le suivi de l'action CS5-12

Analyse :

Comme pour les autres suivis, les conditions météorologiques de l'année 2024 avec la pluviométrie importante ont eu des effets sur le suivi de la flore. En effet, l'absence de pâturage, qui n'a pas pu être mis en place, a engendré un développement important de la végétation.

Il s'agit du dixième suivi réalisé sur le site selon le même protocole. Les résultats sont très proches des années 2022 et 2023 et confirment la stabilisation des habitats après les travaux de réhumidification. On notera quand même en 2024 une progression de l'habitat de type roselière qui domine sur le site, ce qui est sûrement dû aux conditions hydrauliques et à la non-gestion de l'année 2024 (humidité et absence de pâturage). Ainsi, les zones de friches rudérales ont tendance à diminuer au profit d'une végétation plus hygrophile et les zones auparavant parfois piétinées par les bovins ont pu particulièrement se développer.

Enfin, la végétation ligneuse (Saule, Cornouiller, ...) dans les zones les plus humides, continue de dépérir et tends à disparaître complètement.

Conclusion et préconisations :

Le bilan de l'année conforte les résultats des suivis des années précédentes, la flore du marais de Taligny évolue peu au profit des espèces typiques des milieux humides et se densifie pendant les années humides et les conditions très hygrophiles, confirmant le faciès de marais avec une dominance de phragmitaies, de phalaridaies et d'iridaies ... Il peut se constater dans le long terme une baisse de la diversité spécifique avec la disparition progressive des espèces plus rudérales, mais qui renforcera les habitats de milieux humides caractéristiques d'une zone humide.

On notera également que les saules ont tendance à beaucoup se développer et il faudra surveiller leur progression pour, si nécessaire, intervenir pour les contenir.

Enfin, l'absence pendant une année de pâturage, aura mis en avant la forte dynamique des espèces de graminées (Phragmites, Baldingères, ...) et permis à des zones auparavant surpâturées ou piétinées de se développer correctement. Cela dit, le pâturage reste nécessaire pour maintenir les milieux ouverts et éviter la disparition de certaines espèces (flore et faune) adaptée à ce milieu, mais qui pourrait souffrir de la dominance des grands héliophytes. Il sera donc nécessaire de veiller à la bonne gestion du plan de pâturage avec une adaptation des dates de mise à l'herbe selon les conditions hydrauliques chaque année.

3) Appréhender le fonctionnement général des cours d'eau**- CS18 : Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale****Réalisation :**

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

Depuis les différentes études hydrauliques réalisées sur le Marais de Taligny, en préparation du projet de restauration hydromorphologique, un réseau de 10 piézomètres et de 4 échelles limnimétriques a été créé et reste suivi par les cogestionnaires pour mesurer les variations des niveaux d'eau dans le marais et les cours d'eau.

Le réseau est suivi pour partie de façon manuelle avec des relevés à minima mensuels et pour une autre partie avec des sondes automatiques de relevé de niveau sur 3 piézomètres et 3 stations limnimétriques.

L'ensemble des données collectées sont compilées avec celles stockées depuis 2013 (première étude hydraulique sur le site) et permettront d'avoir une analyse du fonctionnement hydrologique du site sur une plus grande période à la suite des travaux de restauration hydromorphologique du marais.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	7 jrs	8.5 jrs
CC-CVL	Non prévu	2 jrs
SBNM	Non prévu	4 jrs

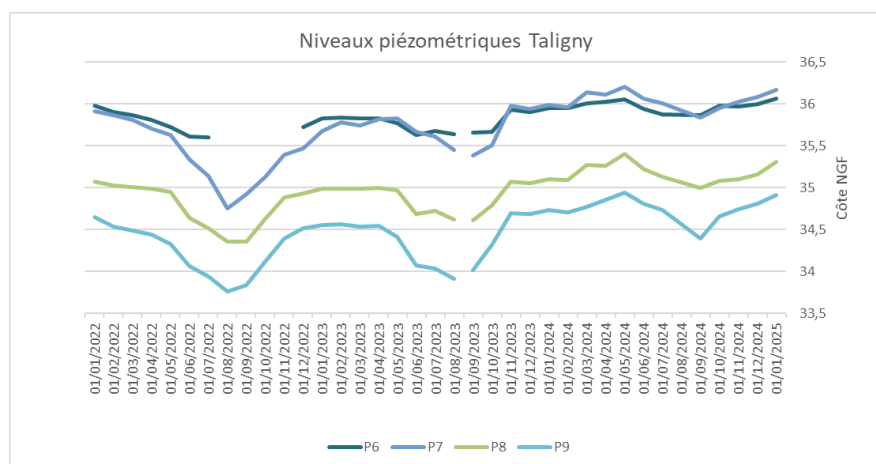
Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNR LAT – remplacement sonde	Non prévu	1 023.83 € TTC

Analyse :

Un relevé mensuel est effectué par le technicien du PNR appuyé par la technicienne de la CC-CVL pour le relevé et le contrôle des sondes automatiques (relevé 1 à 2 fois par an).

De même, le technicien de rivières du SBNM et la CC CVL effectue ponctuellement des relevés de côte de niveau d'eau sur la station RNR, ceci afin de juger de la pertinence de travaux d'entretien de végétation aquatique et de respecter la côte « objectif » défini dans le cadre du plan de gestion des écoulements.

Ce travail est d'autant plus intéressant que l'année 2024, à l'inverse de 2022, aura été très humide



avec des précipitations supérieures à la moyenne, surtout sur le premier semestre (+ 27% de précipitations sur l'année 2024 par rapport à la moyenne 1991-2020¹⁰). Ainsi, des valeurs records en situation de hautes eaux ont pu être relevées et permettront de mieux comprendre le fonctionnement du marais sur ces périodes de fort débit du Négron.

Figure 17: Relevé de niveaux d'eau de différents piézomètres de la RNR entre janvier 2022 et janvier 2025 (source : PNR LAT). L'année 2024 présente les niveaux les plus hauts.

L'ensemble des données sont stockées sur un tableur Excel pour être traitées ultérieurement. Ce travail de visite mensuelle permet également de vérifier le bon état du réseau de suivi, l'état des écoulements et les niveaux du marais et d'adapter en conséquence les interventions d'entretien. Le contrôle des sondes automatiques est également réalisé. Courant 2023, il a fallu procéder au changement de la sonde de la station limnimétrique sur le fossé central qui n'était plus opérationnelle. Le remplacement et la mise en service a été assuré par le Parc et la CC CVL.

À noter également les relevés topographiques réalisés par le SBNM en juillet 2024 sur certains points stratégiques du réseau hydraulique pour suivre l'évolution du transport sédimentaire suite aux travaux de restauration hydraulique. Ce travail avait pour objectif d'argumenter la demande de dossier loi sur l'eau faite en 2024, qui permet de dimensionner les besoins en désensablement du fossé central.

Conclusion et préconisations :



Le travail de collecte régulier des données de niveau d'eau continue pour permettre d'avoir un regard sur le très long terme de l'évolution du marais et de son fonctionnement après travaux. L'ensemble de ces données pourront être traitées, d'ici 2026, afin d'avoir un regard sur une longue période des effets des travaux sur le fonctionnement hydrologique du marais et de leurs effets sur la flore, les habitats et la faune de la réserve, ainsi que leurs compatibilités avec les activités socio-économiques environnantes. De même, il permet de contrôler les niveaux d'eau au regard des objectifs réglementaires et permet d'ajuster les besoins annuels en entretien.

Figure 18 : Le marais encore inondé en mai 2024, une situation qui n'avait pas été revue depuis 2020 (photo : PNRLAT)

¹⁰ Station météorologique de Savigny-en-Véron, source : www.infoclimat.fr

- **Opération « hors plan de gestion » : Suivi de l'évolution des concentrations en nitrates sur le bassin versant du Négron et focus sur les concentrations du Marais de Taligny**

Un travail de suivi et de capitalisation de la donnée « qualité d'eau » a été réalisée par le SBNM en 2024 et valorisé par une stagiaire via la mise en place d'un observatoire en interne qui s'attache à la valorisation de l'ensemble des données d'indicateurs de suivi physico-chimiques et biologiques disponibles sur l'ensemble du territoire du SBNM. Il intègre les données SANDRE¹¹ connues actuellement, mais également d'autres mesures réalisées par le syndicat, notamment le suivi nitrate.

Plusieurs cartes ont été produites à ce sujet et celle du dessous s'intéresse uniquement aux moyennes des concentrations en nitrate sur la masse d'eau du Négron en 2024 en faisant un zoom particulier sur Taligny. Quatre campagnes de suivi ont été réalisées entre juin et aout 2024.

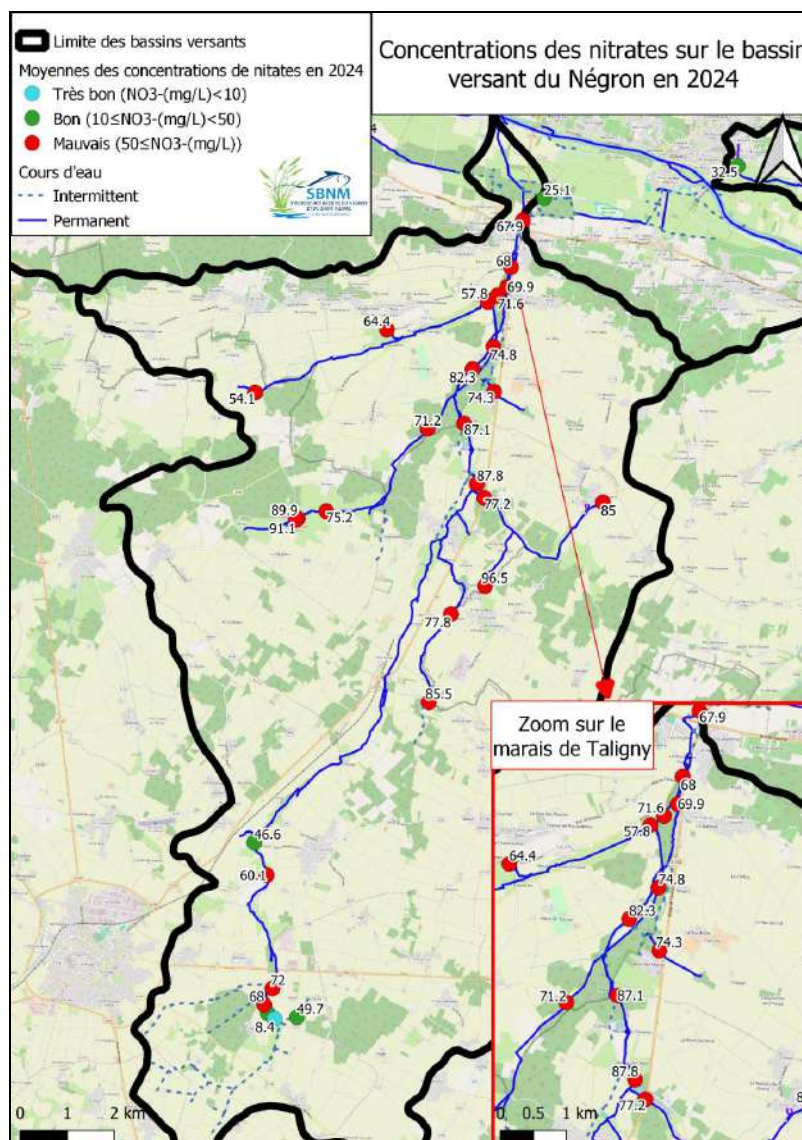


Figure 19 : Carte des points de suivis de concentration des nitrates dans le Négron et ses affluents en 2024 (source: SBNM)

¹¹ Service National d'Administration des Données et Référentiels sur l'Eau ; <https://www.sandre.eaufrance.fr/>

La carte d'analyse des moyennes des concentrations en nitrate met en évidence plusieurs constats:

- un bassin versant du Négron particulièrement impacté par les pollutions diffuses d'origine agricole, vis-à-vis du nitrate, à l'origine également de la dégradation de certains indicateurs biologiques (I2M2¹² notamment) ;
- les sources du Négron et de ses affluents sont davantage touchées avec de fortes concentrations en nitrate, les pollutions sont donc d'ores et déjà présentes dans les nappes ;
- les concentrations sur les parties médianes et aval sont importantes, mais, toutefois, plus faibles, attestant des capacités épuratrices du cours d'eau. Par exemple, les sources du Comprigny présentent des concentrations moyennes de 85 mg/L concernant celle de Marçay, et de 95 mg/L pour celle de Beuxes, tandis que 400 m avant sa confluence avec le Négron, sa valeur diminue de 77,5 mg/L ;
- le zoom sur Taligny permet de mettre en évidence l'effet tampon de cette vaste roselière. On passe d'une concentration à 87,8 mg/L de nitrate sur l'axe Négron au lieu-dit le Gué près du Moulin des Mées à la limite Marçay (37) / Beuxes (86), à 67,9 mg/L lorsqu'on arrive au Moulin du Pont à la Roche-Clermault, une fois toute la traversée de Taligny effectuée, soit un rabattement de 20 mg/L (23%).

Remarque : À noter le léger effet de dilution du débit du Quincampoix (58 mg/L) et du Rû de la Pièce des Marais (74,8 mg/L) qui viennent légèrement baisser ces concentrations.

¹² : Indice Invertébrés Multi-Métriques

II – Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines

1) Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides

- EI1 : Révision du plan de pâturage

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Assistance maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : Les Artisans Paysagistes

Le plan de gestion prévoyait la révision du plan de pâturage en fonction de l'implantation du sentier de découverte et en fonction des zones de pâtures ennoyées, à la suite de la réhumidification globale du marais.

Cette opération débutée en 2023 par un démontage partiel des clôtures pour permettre d'entreprendre les travaux de valorisation s'est lancée officiellement début 2024 avec l'entreprise les Artisans Paysagistes.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	Non- prévus en 2024	5 jrs
Régie communautaire	2 jrs	1 jr

Montant consacré à l'opération (CC-CVL)	Prévu	Réalisé
Révision compète des clôtures	61 844.98 € TTC	40 982.16 € TTC (66%)
Débroussaillage manuel le long de la clôture	2 332.80 € TTC	0 € (réalisation en 2025)

Analyse :

Les travaux ont débuté en septembre 2024 et ont permis la révision d'une majorité de la clôture avec un objectif de pouvoir faire pâturer les génisses pour 2025. La priorité a été donnée à la réfection de l'ancienne clôture sur les tronçons où il était nécessaire de changer les pieux et à la création des nouvelles portions de clôtures. Les tronçons de l'ancienne clôture sur les zones inondées n'ont pas encore été démontés et le seront dans un second temps courant l'année 2025.

Les niveaux d'eau hauts dans le marais ont rendu les travaux difficiles et n'ont pas permis d'achever cette action pour le moment. Il était prévu une intervention de la régie communautaire à l'épareuse pour dégager l'ancienne clôture de la végétation. Cette action n'a pu se réaliser du fait de l'impossibilité de pénétrer dans le site avec des engins mécaniques et va donc être réalisée manuellement par l'entreprise les Artisans Paysagistes en 2025.



Figure 20 : Pose de la nouvelle clôture (photos CC CVL).

Conclusion et préconisations :

Cette action aura nécessité plusieurs interventions stoppées par les niveaux d'eau trop hauts. Les travaux vont reprendre afin de permettre un pâturage sur la parcelle n°1 dès ce printemps 2025 et sur la parcelle n°2 avant l'été comme prévu dans le cadre du plan de pâturage. Pour les sections réalisées cet automne 2024, une veille doit être réalisée afin de s'assurer que des chutes de branches n'aient pas endommagé la nouvelle clôture durant l'hiver 2024 (action IP2).

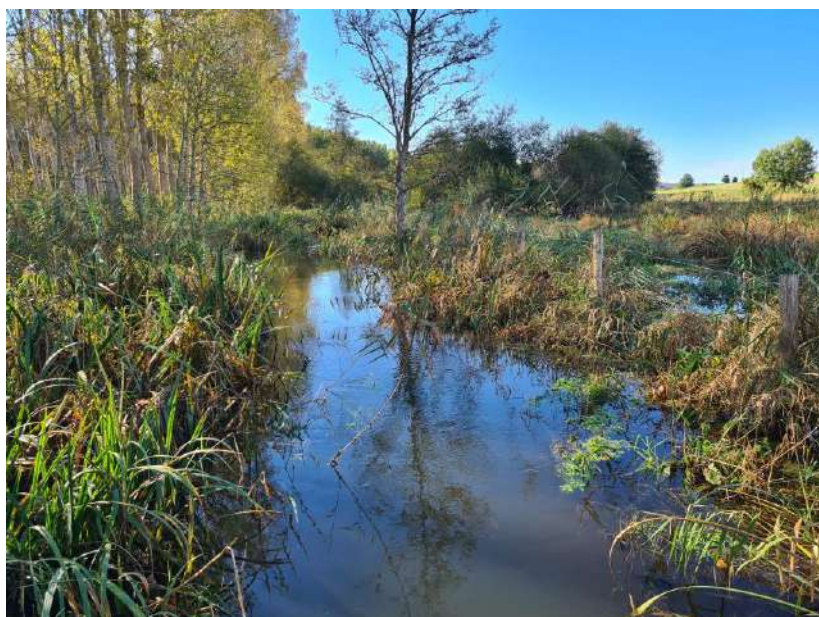


Figure 21 : Clôture restant à restaurer (photo CC CVL)

- **IP1 : Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Assistance maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Partenariat : GAEC Turquois

La mise en œuvre de l'action est réalisée par le conventionnement avec un agriculteur de la commune voisine de Marçay (37).

Une première convention de mise à disposition gratuite des parcelles a été signée pour la période 2017 à 2020 avec le GAEC TURQUOIS et renouvelable par tacite reconduction de 1 an.

Un renouvellement de la convention a été fait pour adapter la mise en œuvre du pâturage selon les conditions hydrauliques et le développement de la végétation de la réserve.

Cette nouvelle convention a été signée par les différentes parties (CC CVL, PNR, commune et exploitant) en juin 2024.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	1 jr	/
PNR LAT	non-prévu	0.6 jr

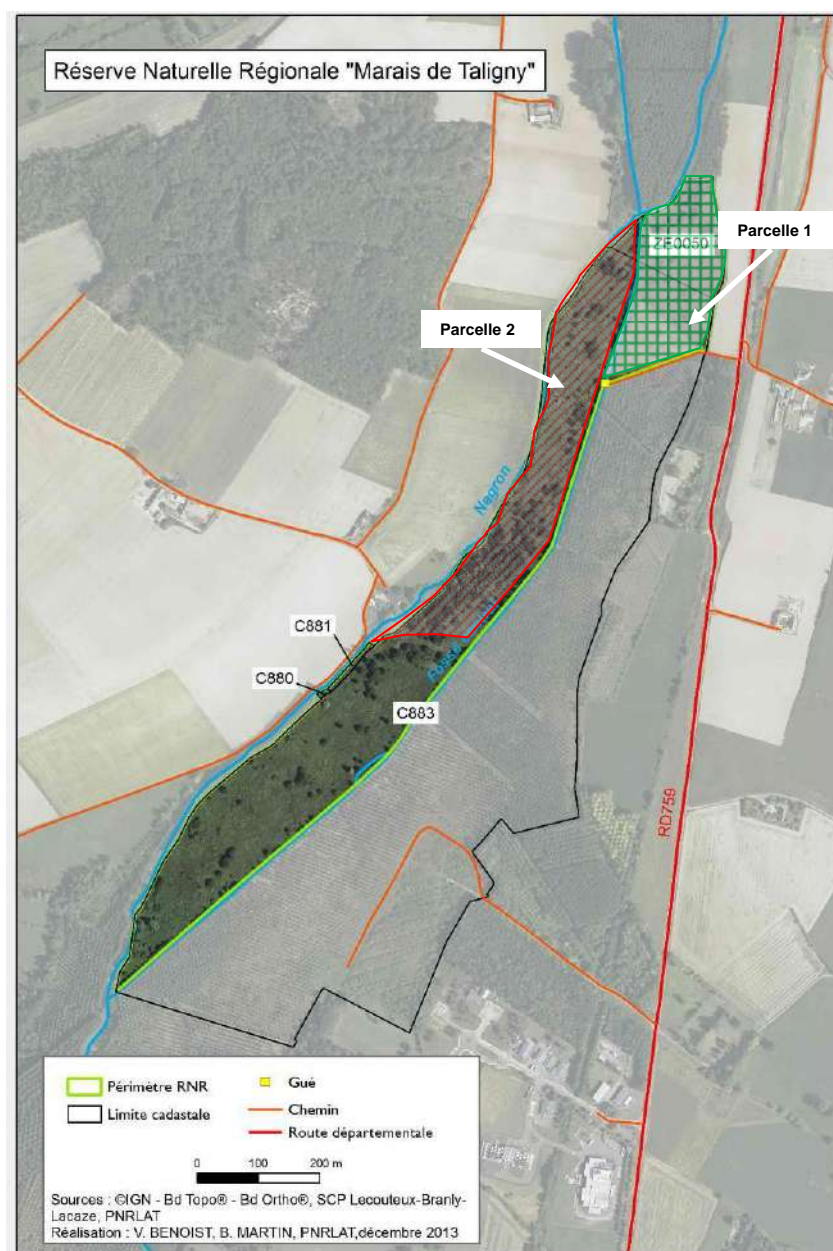


Figure 22: Localisation des parcelles pâturées

Analyse :

La nouvelle convention définit les modalités de pâturage pour la période 2024-2027 sur 9.2 ha de pâtures.

De nouvelles modalités de mise à l'herbe des animaux ont été définies selon les règles suivantes :

- Pour la parcelle 1 (Figure 22) : mise en pâturage au 15 mai au plus tard, **la mise à l'herbe pourra avoir lieu plus tôt en saison selon le développement de végétation et l'accord des gestionnaires**. Chargement instantané limité à 12 génisses et sur une durée de 30 jours minimum et un basculement sur la parcelle 2 selon l'état de la végétation. Possibilité de remise à l'herbe en fin de saison entre 15 août et le 1er octobre.
- Pour la parcelle 2 : mise en pâturage le 15 juin au plus tard avec un chargement instantané limité à 12 génisses et sur une durée de 90 jours maximum. Cette durée pourra être réduite selon l'état de la végétation et l'avis des gestionnaires ;

Les autres modalités de mise en œuvre du pâturage ont été conservées :

- Conservation de la prairie naturelle existante ;
- Interdiction de retourner (labour) les prairies ou d'y effectuer tout travail du sol superficiel ou non ;
- Interdiction de boiser ;
- Amendements et épandages de déjections animales (fumier, lisier) interdits ;
- Fertilisation minérale (NPK) et organique interdite ;
- Utilisation des produits phytosanitaires (insecticides, herbicides) interdite ;
- Interdiction de réaliser les traitements sanitaires pendant la période de mise à l'herbe. Les animaux ne pourront pas être parqués sur les parcelles durant un délai d'un mois après le traitement ;

Cependant, la mise en œuvre concrète du pâturage n'a pu être faite en 2024. En effet, le début des travaux de réfection des clôtures ayant entraîné une dépose d'une partie du Parc, cumulé avec les travaux de réalisation du sentier, et les niveaux d'eau importants de l'année n'ont pas permis la mise à l'herbe des génisses. Cette situation exceptionnelle a engendré un fort développement de la végétation herbacée sur les parcelles.

Une partie de cette végétation a été broyée en septembre 2024, mais là aussi, contraint par les niveaux d'eau et la densité du couvert, le broyage n'a été que très partiellement réalisé, parfois sous forme de couloirs.

Conclusions et préconisations :

Pour la première fois depuis la création de la réserve, aucun pâturage n'a pu être réalisé à la vue des conditions d'accueil du troupeau qui n'étaient pas opérationnelles.

Une partie des parcelles ont été broyées en septembre, mais là aussi, contraint par les niveaux d'eau et la densité de végétation, le broyage n'a été que très partiellement réalisé, parfois sous forme de couloir.

Il sera nécessaire de réaliser un pâturage dès 2025 pour limiter la densité du couvert herbacé selon les conditions du site et en respect de la nouvelle convention.

- **IP3 : Gestion des refus de pâturage par fauchage/broyage**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

L'objectif est de réaliser une opération de broyage en début d'automne (septembre à octobre) après le retrait des bovins et avant que le marais soit trop humide.

Depuis 2022 et la mise en œuvre du nouveau plan de gestion de la RNR, il est expérimenté la mise en œuvre d'un broyage alterné une année sur deux pour chaque parcelle (parcelles 1 et 2). Cette

alternance a pour objectif de limiter l'accumulation de matière organique sur les parcelles (végétaux broyés) et favoriser la diversité végétale.

L'opération est réalisée en régie par les services techniques de la CC-CVL.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL dont régie communautaire	1 jr	3 jrs

Analyse

L'année exceptionnelle de 2024 ayant entraîné une inondation prolongée du marais et les chantiers en cours (clôtures et sentier) ont empêché le pâturage sur le site.

De fait, plus qu'un broyage de regains en fin de saison, la régie communautaire a engagé en septembre 2024 un broyage de l'ensemble de la végétation herbacée sur certains secteurs permettant la réalisation des travaux de valorisation et des travaux de révision du plan de pâturage pour limiter la fermeture du milieu.

Il a également été réalisés des « couloirs » dans la végétation qui permettent l'accès aux différents secteurs et permettront aux génisses de mieux pâturer les parcelles en 2025.

La forte densité de végétation et la faible portance des sols sur certains secteurs n'ont pas permis le broyage intégral des deux parcelles pâturées.



Figure 23 : Broyage partiel de la parcelle n°2 (photo CC CVL).

Conclusion et préconisations :

Pour la première fois, le pâturage n'ayant pas pu être fait sur le site, la régie communautaire est intervenue sur les secteurs nécessaires à la poursuite des autres travaux et sur les sols les plus portants.

Il sera nécessaire en 2025 de réaliser un pâturage complet, ce qui permettra de réduire la densité du couvert. À la suite du pâturage, un broyage complet sur les 2 parcelles, en fin de saison, permettra ainsi de rouvrir correctement les pâtures et limiter la concurrence des roseaux et des ronciers vis-à-vis des autres espèces floristiques.

- **IP6 : Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Prestataire : SARL Michel Joly

Afin de maintenir une bonne dynamique de la roselière, d'intérêt patrimonial, et de freiner son atterrissement, le plan de gestion prévoit une fauche des deux roselières en plusieurs tranches, dont la première était programmée en 2024 sur la partie nord.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL dont régie communautaire	3 jrs	2 jrs

Montant consacré à l'opération (TTC)	Prévu	Reporté en 2025
SARL Michel Joly	3 500 €	3 200 €

Analyse :

Sur la partie nord, la roselière qui est située sur une ancienne peupleraie, présente encore de nombreuses souches de peupliers, dont certaines ont rejeté depuis l'exploitation. L'action IP6 est donc couplée à l'action IP7 qui consiste à éliminer les rejets de peupliers et les bosquets de saules trop envahissants. La présence des souches ne permet pas une fauche de la roselière avec export. Pour cette première tranche, un broyage complet de la végétation sera réalisé avec broyage des souches, ce qui permettra ensuite une fauche avec export.

Les niveaux d'eau trop hauts dans la roselière durant l'automne 2024 n'ont pas permis la réalisation de cette fauche qui sera décalée en 2025. En effet, il a été impossible d'intervenir mécaniquement, même avec une pelle des marais dans ce secteur.

Figure 24 : Plan de localisation des travaux de restauration des clôtures (source : CC CVL).





Figure 25 : Zone de roselière à broyer en 2024 et aperçu des niveaux d'eau en octobre 2024 (photo CC CVL).

Conclusion

Cette action est décalée en 2025 et sera réalisée à l'automne dès que les conditions seront favorables.

- **IP9 : Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Prestataire : SARL Michel Joly

L'objectif de cette action est de maintenir l'intégrité de la roselière et de conserver son bon état écologique. Pour ce faire, il s'agit d'intervenir avec du matériel adapté sur des repousses de peupliers et de saules.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL dont régie communautaire	2.5 jrs	1 jr

Montant consacré à l'opération (TTC)	Prévu	Reporté en 2025
SARL Michel Joly	2 500 €	2 500 €



Figure 26 : Exemple de bosquet de saules à limiter.

Analyse :

Le secteur identifié pour une intervention en 2024 est la partie nord de la réserve concernée également par un broyage de la roselière. Il s'agit de rogner les anciennes souches de peupliers avec les potentiels rejets et de limiter les bosquets de saules. Ces derniers sont sélectionnés en fonction du sentier découverte avec pour objectif de dégager une vue depuis le sentier sur la roselière. Des zones de boisements seront néanmoins maintenues en périphérie de la roselière.

Conclusion :

Cette intervention n'a pu être réalisée en 2024 du fait des niveaux d'eau et est donc décalée à l'automne 2025. Une sélection au préalable des sujets à éliminer sera réalisée.

2) Développer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau en poursuivant leur restauration et leur entretien

- IP7 : Entretien des cours d'eau (restauré et non restauré)

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : SBNM

Assistance maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Le suivi de la végétalisation des cours d'eau et de la nouvelle confluence permet d'ajuster les travaux d'entretien à réaliser afin de redynamiser les écoulements du bief du Moulin de Ciret et contrôler le niveau d'eau du marais via la limitation de la végétation aquatique dans le radier de la nouvelle confluence.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
SBNM	/	5 jrs

Analyse :

En 2024, le SBNM a mandaté sur 2 jours (20 et 21 août) l'équipe technique de l'entraide & solidarité pour effectuer un entretien de la végétation aquatique et rivulaire de la nouvelle confluence et du Bras de Ciret, de sa partie aval, jusqu'au Pont de la Réserve afin de maintenir un chenal central d'écoulement de 1,5 m de large.

Cette opération a également été l'occasion de débroussailler les plantations existantes sur la nouvelle confluence et une bordure d'une centaine de mètres le long du bras de Ciret afin de permettre aux arbres de ne pas être étouffés sous la végétation locale.

En fonction des conditions de repousse, un entretien pourrait être réalisé en 2025 sur ces mêmes zones, voire d'autres si nécessaire.



Figure 27 : Le 4 septembre 2024 juste avant travaux : la section d'écoulement est contrainte par la végétation aquatique au niveau du déversoir de la nouvelle confluence (source : SBNM)



Figure 28 : Opérations réalisées au niveau de la nouvelle confluence (source : SBNM)



Figure 29 : Vue après travaux, le 3 mars 2025, la section d'écoulement est restaurée (source : SBNM)

Quant au désensablement de l'aval de la déflueuse, lié à l'érosion régressive du Négron en amont de la Réserve de Taligny, il est à noter plusieurs points pour 2024 :

- Une demande de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau faite par le SBNM a été instruite par la DDT 37 en juillet 2024 ;
- Une demande de compléments de la DDT 37 a été adressée au SBNM le 20 septembre 2024 pour préciser certains points techniques ;
- Une réunion sur le terrain le 7 novembre 2024 entre le technicien de rivière du SBNM, un agent de l'OFB et de la DDT 37 en charge de l'instruction du dossier.

Plusieurs points ont pu être évoqués :

- La nécessité de réaliser un désensablement compte tenu de l'absence d'impact des crues sur la ZI de la Pièce des Marais alors que des crues étaient importantes en 2023/24, point évoqué par l'OFB ;
- L'enjeu côté DDT37 de ne pas venir retirer inutilement des sables qui pourraient être intéressants pour le secteur aval (*notion de continuité sédimentaire*) ;
- La difficulté d'observation du sable liée à la période de hautes eaux le jour de la visite de terrain qui ne permet pas aux services de l'État de se rendre compte des phénomènes d'ensablement.

Conclusion et préconisations :

Pour conclure sur les aspects désensablement, il a été proposé par les services de la DDT 37 de :

- Prévoir au printemps 2025, lors de meilleures conditions hydrauliques, une visite sur le terrain qui pourrait également être appuyée par de la topographie ;
- Suspender le délai de réponse de la demande de compléments de la DDT 37 afin d'éviter la réinstruction de l'entièreté du dossier réglementaire. En effet, au-delà d'un délai de 2 mois, une demande sans réponse est normalement caduque.

Pour la gestion de la végétation aquatique sur les points « clés » (nouvelle confluence, bras de Ciret), une surveillance reste d'actualité avec une possibilité d'intervention de manière « douces » (travail manuel) pour limiter l'emprise des herbiers sur les écoulements.

3) Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site

- **IP11 : Gestion des chardons (*Cirsium* sp.) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC CVL

Prestataire : CPIE TVL

Sur les zones pâturées, mais aussi à l'échelle du site, une lutte contre *C. vulgare* et *C. arvense* est réalisée avec un broyage localisé, afin d'éviter leur prolifération.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	2.5 jrs	0.5 jrs

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	Non-prévu	1 110 €

Analyse :

Pour 2024, les conditions hydrologiques du marais ont influé fortement sur la présence du chardon sur le site. En effet, sa présence a été identifiée sur quelques placettes seulement, en zones exondées. Une intervention par gyrobroyage avant leur montée en graine n'était pas possible, car les accès aux placettes n'étaient pas envisageables mécaniquement.

Du fait des faibles surfaces à broyer et de leur localisation concentrée sur les accès côté pont de la réserve et côté méandre, il a été décidé de faire intervenir le CPIE TVL à l'aide de débroussailleuses afin de faucher les chardons et permettre en parallèle d'ouvrir les accès dans le marais pour les entreprises intervenantes pour les aménagements de valorisation. Le CPIE est donc intervenu une journée le 05 juin 2024.

Conclusion :

Les densités de chardons ont nettement diminué en 2024 du fait un fort ennoisement du marais notamment sur les périodes de développement de l'espèce. Les secteurs sur lesquels le chardon est identifié restent bien définis et concentrés au niveau des accès à la réserve. Cette action sera ainsi par la suite couplée avec l'entretien futur du sentier de découverte.

- **IP12 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de faune**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL/PNR LAT

Partenaire : piégeur bénévole

Afin d'éviter que le site ne souffre de la présence d'espèces exotiques envahissantes, une veille doit être organisée périodiquement afin d'avoir la capacité d'intervenir si ces espèces sont détectées. En cas de présence avérée, les cogestionnaires pourront intervenir rapidement pour mettre en place les mesures nécessaires (piégeages, captures ou destructions). Cette action concerne également le cas du Ragondin, pour lequel une action de piégeage est engagée.

Cette action ne s'est pas poursuivie en 2024 du fait des niveaux trop hauts dans le marais rendant les accès très compliqués pour le piégeur et de la réalisation des travaux sur les zones définies pour le piégeage.

En 2024, une action de veille sur la présence d'écrevisses de Louisiane (*Procambarus clarkii*) a été réalisée par piégeage dans des mares entre le 16 et 18 juillet 2024 par la CC CVL et le PNR.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	2 jrs	1.2 jrs
CC-CVL	0.5 jr	4 jr

Analyse :

- Suivi Écrevisse de Louisiane :



Le suivi a permis la capture de 45 écrevisses de Louisiane sur 3 des 4 mares sélectionnées. Le résultat du piégeage met en avant la présence de l'écrevisse de Louisiane sur une majeure partie du marais et, à minima, sur les zones régulièrement inondées. Ce constat est corroboré par l'observation régulière d'individus de l'espèce sur différentes zones du marais au cours de l'année, ainsi que sur les différents bras du Négron et des fossés.

Figure 30: Résultat d'un relevé de nasse pour le suivi des Écrevisses de Louisiane (photo CC CVL).

Conclusion et préconisations :

Le suivi réalisé sur les Écrevisses de Louisiane met en avant une situation de progression de l'espèce assez inquiétante et favorisée par la situation de haut niveau d'eau exceptionnelle. L'espèce peut s'implanter durablement dans la réserve en creusant des galeries qui lui permettent de résister aux périodes de sécheresse et d'étiages. L'espèce est connue pour son régime omnivore et opportuniste qui peut porter atteinte aux herbiers aquatiques, mais également à la macrofaune benthique et aux larves de vertébrés (amphibiens, poissons, mollusques, ...). De fait, l'arrivée en masse de cette espèce est susceptible de créer localement des effets indésirables à la fois sur les habitats aquatiques avec une destruction partielle ou totale d'herbiers aquatiques (comme les herbiers à Characées présent dans les mares), mais également en générant une prédation accrue de la faune aquatique des milieux stagnants (amphibiens, odonates, alevins de poissons, ...).

La situation de l'espèce sera donc à surveiller pour les prochaines années et un renouvellement du piégeage pour estimer l'évolution de la densité et la répartition de la population pourrait être réalisé sur le long terme en reproduisant le protocole sur les mares.

Il est cependant compliqué d'imaginer une solution « curative » de l'espèce, en effet, les nombreux essais de piégeages réalisés au cours des dernières années sur d'autres marais ou zones humides (Brière, Brenne, ...) ont démontré la forte résilience de l'espèce et la nécessité d'avoir une pression de piégeage très importante et de façon constante pour obtenir un résultat parfois mitigé, mais en aucun cas une élimination de l'espèce.

- **IP13 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de flore**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL/PNR LAT

Comme pour l'action IP12 portant sur la faune, une veille sera organisée périodiquement afin d'avoir la capacité d'intervenir si des espèces de flore exotique envahissante sont détectées. En cas de présence avérée, les cogestionnaires pourront intervenir rapidement pour réaliser des interventions et limiter leur présence.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	0.5 jr	Non-estimé
CC-CVL	0.5 jr	/

Analyse :

En 2022, une station de Jussie (*Ludwigia peploïdes*) avait été découverte par le PNR et plusieurs sessions d'arrachage avaient été organisées afin d'éviter que la plante ne devienne incontrôlable, et ce, jusqu'en 2023, avec une nouvelle intervention.

En 2024, une veille a été effectuée pour vérifier l'absence de reprise de la jussie. Aucun plant n'a été constaté, ce qui permet de dresser un bilan favorable de l'opération.

Conclusions et préconisations :

Après plusieurs opérations d'étrepages, la station de jussie semble avoir été complètement éradiquée et aucune repousse n'a été constatée en 2024.

La situation reste néanmoins fragile et à surveiller de près. Des prospections et une vigilance lors des interventions sur site sont à prévoir afin de pouvoir intervenir au plus vite si de nouvelles stations de jussie (ou d'autre plante invasive) étaient constatées.

- **IP14 : Limitation du développement de roncier sur la RNR et ses abords**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Afin d'éviter que les milieux soient refermés par les ronciers et certains habitats dégradés, notamment aux abords du site, une veille sera organisée périodiquement afin d'être en mesure d'intervenir si des ronciers trop volumineux se développent.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
Régie Communautaire CC CVL	1 jr	1.5 jrs

Montant consacré à l'opération (TTC)	Prévu	Réalisé
Entraide et Solidarité	0 €	660 €

Analyse :

Un important travail sur les ronciers avait été effectué en 2023 sur les secteurs pâturés permettant de dégager les zones définies pour le futur sentier de découverte. Certains tronçons le long des clôtures restaient à réaliser et les artisans paysagistes sont intervenus au niveau de la cabane à poney afin d'évacuer et restaurer la clôture existante. Les services communautaires ont dégagé l'ancienne clôture complètement couchée par les ronciers sur un tronçon au niveau de la parcelle n°1 vers la nouvelle confluence. Ce travail a nécessité l'intervention de l'épareuse sur deux journées à l'automne. Une partie reste à réaliser sur la clôture le long du Négron et sera engagée par les Artisans Paysagistes au moment de la reprise des travaux de révision du plan de pâturage (voir action E11).



Figure 31: Intervention sur les ronciers dans le cadre de la révision du plan de pâturage (photo CC CVL).

Conclusion et préconisations :

Bien que cette action ne soit pas inscrite dans le plan de gestion en 2024, des interventions sur les ronciers ont tout de même été effectuées afin de poursuivre les travaux engagés en 2023 et qui n'avaient pu s'achever. Ces opérations, bien que lourdes pour le milieu, étaient nécessaires afin de rouvrir certains secteurs permettant la mise en œuvre des autres travaux. La réhumidification globale du marais, l'ouverture au public à venir ainsi que la pression de pâturage exercée par les génisses vont tendre à limiter la propagation de ces ronciers. Cependant, il est important de préciser que d'autres ronciers sont encore bien présents dans les pâtures le long de bosquets de saules, notamment permettant de maintenir des milieux favorables aux passereaux de milieux semi-ouverts. Sur les secteurs désormais fréquemment inondés, les ronciers vont tendre petit à petit à disparaître, notamment le long du Négron.

- **IP15 : Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : Commune de La Roche-Clermault

Assistance et suivi : CC-CVL/PNR LAT

Partenaire et mise en œuvre : Association de chasse « la Rabelaisienne », Office Français de la Biodiversité.

Afin de limiter l'impact sur les cultures attenantes, mais également sur la RNR, une veille est organisée afin d'estimer la présence de grand gibier (Sangliers, Chevreuil européen ou Cerf élaphe). Cette veille, si elle pointe une densité trop importante, pourra engendrer une régulation des espèces concernées, après concertation et validation de la commune et des cogestionnaires.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	1 jr	/
PNRLAT	1 jr	/

Analyse :

En 2024 aucune battue n'a été sollicitée par l'association de chasse pour réguler la présence de sangliers dans la réserve. La surveillance passive faite par les cogestionnaires montre une présence de passages réguliers des sangliers dans la réserve sans pour autant définir s'il y a un cantonnement avéré dans le périmètre. De plus, les niveaux hauts ne favorisent pas la présence des sangliers, à minima, dans les zones de roselières inondées. En cas de présence, les sangliers préfèrent les zones de ronciers exondés en bordure de réserve.

Conclusion et préconisations :

La présence de sangliers installés dans la réserve a été plus limitée en 2024 et n'a pas nécessité de battue de la part de la société de chasse. Néanmoins, les indices de fréquentation sont toujours présents, la réserve servant fréquemment de corridors de circulation, et indiquent une présence de compagnies régulières autour du site. Une attention est donc toujours à avoir sur la réserve, en particulier dans les zones moins inondables et riches en fourrés, qui peuvent servir de gîtes.

4) Préserver les patrimoines

- **IP16 : Balisage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

La présence d'espèces patrimoniales peut engendrer une gestion particulière et plus fine des espaces où elles se trouvent. Les stations des espèces doivent être localisées et délimitées annuellement afin que les actions de gestion (pâturage ou broyage) et d'entretien (entretien du sentier, des rives de cours d'eau) ne les impactent pas.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	0.5 jr	0.4 jr

Analyse :

En 2024, le PNR est intervenu pour baliser les stations de Jonc des chaisiers glauque (*Shoenoplectus tabernaemontanii*) sur la parcelle 1 (ouest du fossé central) et 2 (est du fossé central) avant le broyage de fin de saison afin d'éviter tout impact sur cette plante à haute valeur patrimoniale et protégée en région Centre-Val de Loire.

Les services techniques qui réalisent le broyage peuvent ainsi facilement repérer et éviter les stations grâce aux jalons mis en place et à la carte de localisation qui leur est remise.

Conclusion et préconisations :

L'opération est simple et efficace. Les stations balisées sont épargnées par le broyage. Cette action permet le maintien des stations à haute valeur patrimoniale sans trop de contraintes et il est nécessaire cependant de renouveler le balisage tous les ans.

- **Opération « hors-plan de gestion » : Création d'un passage empierré sur le fossé de la forcine permettant l'entretien du futur sentier découverte**

Réalisation :

Maître d'ouvrage : CC CVL

Prestataire : Apolda TP

Dans le cadre des actions de valorisation du marais, mais également de l'action IP3 qui consiste à broyer les refus de pâturage par fauchage/broyage, il est apparu que le secteur proche de la nouvelle confluence sur la parcelle n°2 était inaccessible mécaniquement du fait de la présence du fossé dit de la forcine.

Il avait été proposé lors du comité consultatif du 17 avril 2024 de réaliser un passage empierré afin de permettre à l'avenir le passe du gyrobroyeur.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	0 jr	3 jrs

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu	Reporté en 2025
CC-CVL	3 050 €	3 050 €

Analyse :

Après accord du comité consultatif, une entreprise a été retenue afin de réaliser les travaux qui consistent à mettre en place des blocs de pierre et de la pierre de champs permettant à un engin mécanique de traverser le fossé. Les conditions difficiles d'accès au marais n'ont pas permis la réalisation de ces travaux en 2024 qui sont ainsi reportés en 2025.

Conclusion :

Ces travaux sont reportés à l'automne 2025 dès que les conditions d'accès à des engins mécaniques dans la réserve seront favorables.

- **CI1 : Entretien des abords des zones ouvertes au public**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Dans le cadre du plan de gestion, il est prévu un entretien des bords de chemins et des zones d'intérêt, tous les ans, pour que le sentier d'accès des visiteurs soit toujours dans un bon état, permettant une bonne appréhension du milieu et de ses points d'intérêts par les visiteurs.

Dans l'attente de la création du sentier de valorisation, il est simplement réalisé un entretien du chemin « rustique » qui permet de faire le tour de la roselière nord.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL (incluant service technique et chargée de mission)	2.5 jrs	2 jrs

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	Non-prévu	1 260 €

Analyse :

Pour 2024, ces travaux ont consisté à intervenir en septembre afin de permettre l'accès aux entreprises au site pour entreprendre les travaux de valorisation et de réfection du parc de clôture. Ces travaux ont été couplés à l'action IP11

Conclusion et préconisations :

Cette action permet le maintien d'un accès public au site en attendant la création du nouveau sentier et permet également d'assurer l'accès du site pour les travaux.

- **CI2 : Entretenir le pont de la réserve**Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Prestataire : Hory Chauvelin

Initialement, il était prévu au plan de gestion de pouvoir intervenir sur le « pont de la réserve » (pont de pierre) pour assurer son entretien au niveau de sa végétation environnante, de son intégrité (structure, fondation) et de sa praticabilité, pour permettre un bon accès au site et en toute sécurité. Dans le cadre du projet de création du sentier, la CC CVL a commandité un bilan structurel de l'état du pont. Il a révélé que ce dernier nécessitait une restauration partielle pour refaire le jointoiment des maçonneries, le changement de quelques pierres sous l'édifice et le rehaussement du garde-corps pour respecter les normes de sécurité du public contre les chutes.

Des travaux ont donc été réalisés entre juin et octobre 2024 par l'entreprise Hory Chauvelin

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	Non prévu	2 jrs

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	Non-prévu	76 559 €

Analyse :

Cette étape de travaux a dû être rajoutée dans le projet de valorisation du site afin d'assurer la sécurité du public qui empruntera le pont pour accéder au sentier, car celui-ci est l'accès principal au marais. Les travaux ont été réalisés dans des temps contraints afin d'assurer le minimum d'impacts, notamment sur la faune (période de nidification) en commençant le plus tardivement possible par rapport à la saison. Des échanges ont eu lieu avec l'Architecte des Bâtiments de France afin de respecter leurs exigences patrimoniales.

Conclusions et préconisations :

Le pont est à ce jour intégralement restauré permet ainsi l'accès au sentier en toute sécurité en s'intégrant parfaitement au cadre paysager. La réalisation des travaux a respecté les conditions environnementales du milieu (période d'intervention, zone de chantier bien délimitée sans rejets) pour éviter tout impact sur la faune et la flore de la réserve.



Figure 32 : Vue du pont avant et après travaux de restauration (photo PNR LAT)

III – Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales

1) Équiper le site pour l'accueil des publics cibles

- **CI3 : Implantation d'un cheminement pour l'accès du public**

et

- **CI5 : Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Assistance maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataires : Ligne DAU/Flow concept (maîtrise d'œuvre), Bois Loisirs Créations (travaux cheminements bois et passerelles), Les Artisans paysagistes (travaux végétation et parking).

Ces 2 opérations combinées ont pour objectif de permettre aux publics de découvrir de façon encadrée ce site sensible avec la création d'un cheminement comportant platelage, passerelles et observatoires. La création du sentier doit s'accompagner dans le même temps de l'aménagement d'un accès sécurisé pour l'accueil des visiteurs et l'intégration paysagère d'une aire de stationnement réservée aux véhicules légers et à un bus ainsi que d'une aire de pique-nique.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	34 jrs	26 jrs
PNRLAT	Non-prévu	5.8 jrs

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu (au global)	Réalisé (partiel)
CC-CVL	852 520 €	734 214 €

Analyse :

Implantation du cheminement :

Les travaux de création des platelages et passerelles confiés à Bois Loisirs Créations ont débuté en janvier 2024 avec l'installation des pieux d'acacia servant à l'ancrage des ouvrages.

La réalisation des chevêtres et platelage se sont répartis entre février et mai 2024 puis ont été stoppés pour reprendre en septembre. Les quatre passerelles ont été posées sur l'ensemble du site et les différentes stations d'observation ont été également créées, dont l'observatoire à l'automne.

Les travaux ont connu plusieurs phases d'arrêts de chantier au printemps et en fin d'automne pour cause de niveau d'eau trop haut. La mise en œuvre des différents ouvrages a été très compliquée durant toute l'année à cause des inondations successives à raison d'une par mois tous les mois jusqu'en mai, puis en novembre et décembre sur les zones de chantier. Ceci rendant aussi les accès difficiles, voire impossibles, sur des sols peu portants. À la fin de l'année 2024, les travaux d'aménagements étaient stoppés à nouveau, laissant la pose des caillebotis (150 ml) et de la station d'immersion dans la roselière nord à implanter ainsi que des petites zones de platelages à prolonger ou finaliser pour un meilleur raccord entre cheminements bois et terrain naturel. Du fait de ces aléas climatiques non prévisibles, la réalisation a pris un retard conséquent (fin des travaux initialement prévue pour l'été 2024). La réception du chantier est prévue pour le printemps 2025, si les conditions climatiques permettent l'accès au marais par des engins lourds.



Figure 33 : platelage du sentier de découverte sur la partie nord (photo PNRLAT).

Création de l'aire de stationnement pour l'accueil du public :

L'entreprise Les Artisans paysagistes et leur sous-traitant Roiffé Travaux Locations ont réalisé les travaux de réalisation de l'aire de stationnement entre avril et mai 2024. L'ensemble des travaux de stabilisation des surfaces de stationnement, d'engazonnement et de plantations ont été réalisés. Une aire de stationnement pour une dizaine de véhicules est opérationnelle. Une haie a aussi été plantée pour assurer la tranquillité des riverains de ce parking.

Il restera alors la pose de mobilier d'accueil à réaliser (banc, bornes, ...) et quelques plantations d'arbres à faire, car les conditions climatiques ne permettaient pas leur réalisation.



Figure 34 : aire de stationnement près du pont de la réserve (photo CCCVL).

Conclusion et préconisations :

L'aire de stationnement et de pique-nique est réalisée à 90 %. Seules quelques plantations restent à faire ainsi que la pose des équipements de services (tables pique-nique, supports vélos et barre d'attache. Pour ce qui est des cheminements bois, ils sont aussi opérationnels à 85 %. Les opérations restantes constituent essentiellement en la pose des caillebotis ainsi que de la plateforme immersive sur place, étant dans une zone difficile d'accès par un engin lourd à cause des hauteurs d'eau (au passage à gué et dans le marais). Toutes les solutions sont envisagées afin de mettre en place ces équipements dès que possible, y compris la fauche de la roselière attenante avant la nidification afin de créer un espace de travail facilité et sécurisé pour un engin lourd.

- **CI4 : Conception et installation des panneaux d'informations réglementaires**Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Assistance maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Afin d'informer le public accédant à la réserve, il est nécessaire de mettre en place un panneau d'accueil présentant le site, complété par un panneau présentant sa réglementation. L'action comprend également la mise en place de panneaux de délimitation de la réserve et des zones ouvertes à la pêche.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	5 jrs	1.2 jrs
PNRLAT	2 jrs	1.5 jrs

Analyse :

La définition du cahier des charges et de la signalétique réglementaire à mettre en œuvre a été définie conjointement entre la CC CVL et le PNR. Ainsi, deux panneaux d'accueil sont proposés (un à chaque entrée côté La Roche-Clermault et Seuilly), 6 panneaux de délimitation de réserve seront posés aux entrées secondaires et un ensemble de potelets directionnels seront implantés le long du sentier de découverte.

Un marché sera engagé en 2025 pour l'impression et la pose de la signalétique.

Conclusion et préconisations :

La mise en œuvre de la signalétique devra se faire dans la continuité de la création du sentier de découverte. Il s'agit d'une démarche obligatoire pour informer le public des conditions d'accès de la réserve et de la réglementation applicable. Son absence pourrait engendrer un défaut d'information préjudiciable à la conservation et la reconnaissance de la réserve.

Figure 35: panneau de délimitation de réserve (photo PNR LAT)

- **CI7 : Conception et installation des outils d'interprétation**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Assistance maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataires : Benoit PERROTIN (illustrations), Les Pieds sur Terre (conception graphique).

Dans le cadre de la création du sentier de découverte, il est nécessaire de prévoir la pose d'outils d'interprétation à disposition des publics pour lui permettre de mieux comprendre le site dans lequel il évolue. Ainsi, il est prévu d'équiper le sentier de panneaux présentant les caractéristiques du Marais de Taligny (histoire, biodiversité, géologie, paysage, ...) et de sa gestion au travers de plusieurs stations de découverte réparties le long du sentier.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	2 jrs	/ jrs
PNR LAT	1 jr	0.6 jrs

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu (au global)	Réalisé (partiel)
CC-CVL	99 516 €	7 100€

Analyse :



Un synopsis avait été rédigé en 2023 pour présenter les différentes thématiques sur 7 stations réparties le long du sentier dans le marais. Chaque thématique est abordée par des textes très courts appuyés par des anecdotes et illustrés par des dessins réalisés à l'aquarelle sous la forme de « carnet de croquis ».

L'illustrateur naturaliste Benoit PERROTIN a réalisé les aquarelles des différents pupitres qui seront créés et installés sur le site. Ces dessins ont ensuite été mis selon la charte des sentiers nature du PNR Loire Anjou Touraine par l'agence de communication « Les Pieds sur Terre ». Un marché sera lancé début 2025 pour la fabrication, impression et pose des panneaux en lave émaillée portés par un mobilier en acier Corten.

Figure 36: Exemple de visual d'interprétation présentant le baguage des oiseaux sur la réserve (Illustration : B. PERROTIN, Texte : PNR LAT, Mise en forme graphique : Les pieds sur Terre).

2) Coordonner les usages

- **PA1 : Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur le site**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

Pour favoriser la présence du public sur site dans de bonnes conditions et éviter les usages antagonistes synchrones, les cogestionnaires doivent assurer la capitalisation de l'ensemble des interventions prévues sur site.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	Non-estimé

Analyse :

Le PNR et la CC-CVL ont continué d'enregistrer sur le calendrier en ligne toutes les animations et opérations prévues sur la RNR en 2024. Cet outil créé en 2022 permet de visualiser rapidement et de suivre l'intégralité des actions réalisées sur la réserve et évite les conflits d'usages. Du fait des travaux de réalisation du sentier de découverte, il y a peu de demandes, hormis pour des visites d'étudiants.

Conclusions et préconisations :

La mise en œuvre du calendrier partagé créé en 2022 se révèle un outil de suivi adapté pour enregistrer toutes les différentes activités qui ont lieu sur la réserve. Cet outil et le principe de fonctionnement (renseignement du calendrier par les cogestionnaires) permettent une gestion simple et efficace de cette action de coordination des activités.

3) Développer une politique d'animation au sein d'un réseau local d'acteurs.

- **PA2 : Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la communauté de communes**

et

PA3 : Développer des projets éducatifs avec les scolairesRéalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

Partenaire : CPIE TVDL

L'action vise à élaborer un programme d'actions avec les partenaires pour favoriser l'appréhension du marais sous un angle durable auprès des publics. L'action est également développée pour définir également un programme d'animations et de projets pédagogiques à destination des scolaires.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	1 jr	0.3 jrs

Cette année, concernant le développement des animations, des temps d'échanges avec le CPIE TVDL ont eu lieu et se sont traduits par un allotissement de nombre de jours importants dans le cadre des conventions CCCVL et CPIE TVDL afin de permettre les animations du marais de Taligny à destination des différents publics (scolaires, naturalistes, grand public, ...).

Pour ce qui est de la construction d'une offre de « slow tourisme » et au vu du retard des travaux, l'opération est en cours de mise en œuvre et ne bénéficie pas encore d'une stratégie établie. Celle-ci sera développée l'an prochain avec l'ouverture du site au public.

4) Promouvoir le site

- **CC1 : Conception, diffusion de support de communication**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

Il s'agit d'élaborer et mettre en œuvre des outils de communication destinés à faire connaître le site, valoriser ses patrimoines naturels, culturels et paysagers, l'insérer dans une offre locale cohérente. Pour cela, il faut encourager les publics cibles à découvrir le site et participer aux différentes offres

proposées. Cette opération peut prendre de nombreuses formes de communication : articles (web, presse), encart dans des revues, site net, plaquette d'information, etc...

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	7 jrs	0.2 jrs
PNRLAT	3 jrs	0.7 jrs

Analyse :

En 2024, une diffusion d'informations a été réalisée sur le site du PNR LAT (www.parc-loire-anj/ou-touraine.fr) et celui de la CC-CVL (<https://www.chinon-vienne-loire.fr/>) par rapport à l'aménagement du marais et sur différents évènements.



Le Parc a diffusé un post pour les 10 ans de la RNR sur Facebook et Instagram qui ont été vus plus de 2600 fois.

Figure 37 : Visuel du post diffusé par le Parc pour les 10 ans de la réserve (source PNRLAT).

Conclusion et préconisations :

Comme pour les années précédentes et au vu du retard des travaux, l'opération est encore en cours de mise en œuvre et ne bénéficie pas encore d'une stratégie de communication. Cependant, les évènements importants de la vie de la réserve sont relayés par voie de presse auprès du public ou sur les réseaux sociaux. Des outils de communication seront à développer l'an prochain avec l'ouverture du site au public.

5) Informer et sensibiliser les publics

- CC2 : Développement d'un programme d'animation à destination du public

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

Partenaire : CPIE TVDL

L'opération doit permettre, en s'appuyant sur l'offre actuelle, d'élaborer un ensemble d'animations innovantes et abordant les différents patrimoines du site afin de positionner le Marais de Taligny comme un élément fort dans le paysage éducatif, culturel et touristique local, départemental, voire (inter)régional. L'opération peut s'appuyer sur différentes interventions, comme des chantiers bénévoles, le « géocaching », des conférences, publications d'articles dans des revues naturalistes spécialisées, contributions lors des rencontres naturalistes locales et régionales, inscription du site dans le comptage Wetland, sessions collectives d'inventaires multitaxons, stage photographique ou d'illustrations encadrées par un professionnel reconnu, etc, ...

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	2 jrs	0.2 jrs
PNRLAT	2 jrs	Non-estimé

Analyse :

En 2024, plusieurs animations ont été organisées en partenariat avec le CPIE Touraine-Val de Loire à destination du grand public :

- Une animation sur le thème du marais et de sa biodiversité « dans les coulisses du marais » prévue le 07/08/2024 qui a été annulée ;
- Une animation sur le thème du Négron le 25/04/2024 avec 12 personnes ;
- Un chantier bénévole prévu initialement le 19/10/2024 a été annulé et reporté sur un autre site, étant donné le niveau d'inondation du marais ;

Du côté de la CCCVL, une visite a eu lieu avec les structures porteuses de Schéma de Cohérence Territoriale dans le département sur le thème de la renaturation afin d'évoquer les enjeux et les moyens mis en œuvre sur ce site afin de restaurer le marais. Cette visite a réuni 9 participants.



Figure 38 : Visite du marais avec la CC CVL (photo CC CVL).

Conclusions et préconisations :

Les visites encadrées restent encore limitées dans l'attente de l'aménagement du sentier de découverte. Néanmoins, avec le partenariat du CPIE, un minimum d'animation reste assuré pour faire découvrir le site tant que ce dernier reste accessible hors inondations.

6) Recueillir et transmettre le savoir-faire

- **MS1 : Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de site**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

Partenaires : SBNM, Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels.

Les cogestionnaires et leurs partenaires doivent favoriser la transmission des informations liées à ce site auprès des étudiants. Les travaux hydrauliques, les suivis scientifiques et la gestion administrative du site représentent potentiellement des sujets de présentation auprès des autres gestionnaires ailleurs en France. Lors de colloques, par exemple, les cogestionnaires doivent ainsi communiquer sur l'expérience accumulée, sur les points de réussites et les difficultés pour que les autres gestionnaires puissent s'en inspirer.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	3 jrs	2.1 jrs
CC-CVL	2 jrs	2 jrs

Analyse :

Plusieurs interventions ont été réalisées sur le site.

Par le PNR LAT, auprès de lycéens en 1^{ère} année du lycée Paul Louis-Courier de Tours, d'étudiants en environnement de l'université de Brest (31/05/2024) et de l'IUT de Tours (26/09/2024).

Des interventions de M. COROLLER ont également eu lieu auprès d'étudiants de l'université de Tours le 05/09/2024 et de la licence pro écotourisme de Saumur le 25/01 et 25/09/2024.

En tout, environ 130 étudiants ont pu découvrir le marais en 2024.

Une intervention de présentation des travaux sur Taligny a aussi été réalisée lors des « Rencontres des acteurs zones humides 2024 » qui ont eu lieu le 02/07/2024 à Tours, auxquelles a participé le SBNM et la CC CVL pour présenter une synthèse des travaux de restauration du marais.

De plus, un travail de rédaction d'une fiche « retour d'expérience » a été réalisé avec la Fédération des conservatoires d'Espaces Naturels pour dresser un bilan des opérations de restauration hydromorphologique du marais de Taligny entre 2019 et 2022. Ce bilan, corédigé avec le SBNM, la CC CVL et le PNR permet de dresser les principales étapes des travaux, leurs objectifs et les résultats. Elle est accessible sur le site « Centre de ressource Loire nature » du Conservatoire d'Espaces Naturels et sur ce lien : [Fiche Marais de Taligny](#).



Figure 39: La nouvelle confluence après travaux permettant la réhumidification du marais, un résultat intéressant pour les gestionnaires souhaitant s'inspirer de ce travail (photo F. BERGE).

Conclusion et préconisations :

Comme les précédentes années, le partage d'expérience sur Taligny reste restreint à quelques classes d'étudiants, surtout d'études supérieures en environnement, et peut difficilement se développer tant que le sentier de découverte ne sera pas opérationnel. Cependant, on constate aussi que le site se fait connaître de plus en plus avec des prises de contact d'autres structures, comme le Conservatoire des Espaces Naturels et de nouvelles écoles qui souhaitent découvrir cet environnement particulier. L'action devrait donc pouvoir prendre progressivement de l'ampleur avec le nouveau sentier et sous condition qu'une communication soit assez largement établie pour faire connaître le site auprès des professionnels et des enseignants.

IV - Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve

1) Assurer une mise en œuvre dynamique du plan de gestion

- **MS2 : Organisation et participation aux comités consultatifs**
- EI3 : Rédactions du bilan d'évaluation annuelle**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

La tenue régulière des différents comités permet les échanges entre les différentes parties prenantes ; la prise de décisions, la présentation des travaux menés et la validation des programmes d'actions annuels. Ils sont organisés par les cogestionnaires sur un rythme minimum d'une fois par an. À cette opération, s'ajoute également la rédaction tous les ans du bilan d'évaluation annuel rédigé sous la forme du présent « rapport d'activité annuel ». Ce document dresse un bilan des actions réalisées durant l'année écoulée et permet de partager les résultats des actions menées, analyse leurs effets et facilite le porter à connaissance pour l'ensemble des différents acteurs liés à la RNR et des membres du comité consultatif de gestion. Ce document est adressé tous les ans aux membres du comité avant chaque réunion annuelle pour information.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	9 jrs	6.9 jrs
CC-CVL	7 jrs	7 jrs

Analyse :

Le comité consultatif s'est tenu, comme tous les ans à Cinais, le 17/04/2024. Il a permis de présenter le bilan de l'année 2023, le programme et le budget des opérations pour 2024. Un point particulier a été consacré à l'avancée des travaux de création du sentier, sur le report des délais d'achèvement et le bilan financier de l'opération avec, notamment, le complément des participations financières pour palier à la

baisse de subvention du programme FEADER. La réunion du comité s'est poursuivie avec une visite du chantier sur le site de Taligny.

Le rapport annuel 2023 a été rédigé et remis aux membres du comité. Il est téléchargeable sur ce lien : [Rapport activité 2023](#).



Figure 40 : Le comité consultatif en visite sur le chantier d'aménagement du sentier de découverte du marais.

Conclusion et préconisations :

La réunion des membres du comité consultatif est l'occasion de présenter tous les points importants d'actualité de la réserve et de valider les propositions ou d'apporter les modifications nécessaires. Il permet également d'informer sur les orientations de gestion du site et de concerter tous les avis des différents acteurs. Cette étape importante permet la bonne compréhension par tous des objectifs du plan de gestion et l'appropriation de ce dernier pour chaque acteur.

2) Gérer le fonctionnement financier et administratif de la réserve

- **MS3 : Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT, CC-CVL.

Cette action repose sur le travail réalisé par les techniciens et chargés de mission en charge de la mise en œuvre du plan de gestion pour chaque cogestionnaire, à savoir :

- Pour la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire : Mmes Sandra ARSONNEAU, Pauline SILVERT et Clémence LEGROS ;
- Pour le PNR Loire-Anjou-Touraine : MM Guillaume DELAUNAY et Bastien MARTIN.

L'essentiel du travail consiste à préparer les éléments nécessaires pour réaliser les appels d'offres (travaux, études, ...), suivre les chantiers des travaux, préparer les dossiers administratifs indispensables à la bonne exécution des travaux, préparer les demandes d'aides financières auprès des partenaires (Conseil Régional Centre-Val de Loire, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, dossiers FEADER), animer les réunions et rédiger les comptes-rendus et assurer une concertation régulière avec tous les acteurs du site.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	12 jrs	12.1 jrs
CC-CVL	7 jrs	16 jrs

Analyse :

Pour le PNR LAT, les démarches de marchés publics pour la réalisation des études de suivis naturalistes pour les années 2025-2026 ont été réalisées et ont nécessité du temps de rédaction pour la consultation des entreprises et le suivi de l'appel d'offres. De plus, les démarches de demandes de fonds FEADER qui étaient en attente depuis deux ans (pour la période 2023-2024) ont finalement été orientées sur une demande de fond FEDER qu'il fallut déposer et suivre durant l'été 2024. Enfin, une candidature pour l'appel d'offres FEADER pour la période 2025-2026 a également été déposée en décembre 2024.

En parallèle, l'ensemble de démarches habituelles (demande de financement, notification de marchés, ...) pour les actions sous maîtrise d'ouvrage du PNR LAT a été réalisé et abouti.

La réunion entre cogestionnaire et partenaires financiers (Région et département) a également été organisée le 09/12/2024 à Cinais pour préparer le programme des opérations de 2025 et faire le bilan de l'année.

Pour la CC-CVL, l'année 2024 a nécessité beaucoup de temps dans les démarches de demandes de financement afin de rattraper les demandes en attente depuis 2023 pour le FEADER. Ce travail n'est pas achevé puisque, pour 2024 et 2025, des réponses aux appels à projets ont été faites et sont en attente d'instruction avant dépôt sur la plateforme.

Une sollicitation auprès de la fondation du patrimoine a également été demandée pour compléter les financements sollicités dans le cadre des travaux de valorisation dans le cadre de leur programme « Patrimoine naturel et Biodiversité » qui porte sur des projets de sauvegarde d'espaces naturels fragiles et de réservoirs de la biodiversité. Cette demande a abouti à une participation à hauteur de 60 000 €.

En parallèle, la tenue des comités consultatifs, la rédaction du rapport d'activité et les démarches inhérentes à la gestion de la RNR ont été réalisées par le PNR LAT et la CC-CVL ce qui permet d'être efficace sur la réalisation des documents et l'organisation des rencontres.

Conclusion et préconisations :

Le suivi administratif pour la mise en œuvre du plan de gestion reste une des opérations les plus chronophages. En effet, la réalisation des consultations, les recherches et demandes de financements multipartenariales et réalisé en double (même démarche pour chaque cogestionnaire) amènent à un besoin de temps-agent important et à renouveler chaque année. Afin de limiter les pertes de temps, des échanges et des réunions annuelles sont organisés par les cogestionnaires et avec les partenaires pour organiser de manière plus efficace les demandes des subventions annuelles ou pluriannuelles (cas du FEADER).

De nombreux travaux restent inachevés ou non débutés du fait des conditions hydrologiques défavorables dans le marais. L'organisation de ces travaux a demandé du temps pour les gestionnaires en 2024 et va nécessiter un suivi en 2025 lors de leurs réalisations (broyage de la roselière, finalisation des travaux de valorisation, finalisation de la révision du plan de pâturage...)

3) Suivre et appliquer les évolutions réglementaires de la réserve

- SP2 : Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve.

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT, CC-CVL et OFB¹³.

La surveillance du site est réalisée dans le cadre des différentes visites réalisées sur place pour toutes les opérations de suivis, d'études ou de travaux.

L'objectif est de veiller à ce qu'aucune dégradation ou activité nuisible au site ne se développe sur la réserve en respect du règlement propre à la RNR.

Les cogestionnaires ne disposant pas d'agents commissionnés pour effectuer les missions de police de l'environnement en cas d'infraction, c'est l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) qui est alors contacté.

Un suivi des évolutions réglementaires (jurisprudence, évolution du code de l'environnement, etc ...) est également effectué par les cogestionnaires qui peuvent aussi instruire des demandes d'autorisations pour certaines activités sur la réserve (autorisation de passages, etc ...).

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	/
CC-CVL	1 jr	0.5 jrs

En 2024, il n'y a pas eu de constat d'infraction au règlement dans le périmètre de la réserve.

¹³ OFB : Office Français de la Biodiversité

C – Synthèse des actions 2024

Opérations réalisées en 2024	Code	Maître d'ouvrage	Intervenant	Coût total (en € TTC)	Temps suivis (jours)
Compléments d'inventaires, coléoptères aquatiques	CS1	PNRLAT	Hydroconcept	4 824 €	0.3 (PNR)
Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	CS2	PNRLAT			0.6 (PNR)
Reconduction et développement du programme de suivi des odonates	CS5	PNRLAT	CPIE TVDL	3 744 €	0.3 (PNR)
Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture et STOC-rozo	CS7/CS8	PNR LAT	Sylvain Courant Naturaliste	3 360 €	4.6 (PNR) 4 (CVL)
Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	CS11	PNR LAT			1.1 (PNR)
Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conservation de l'habitat roselière	CS12	PNRLAT	CPIE TVDL	4 608 €	
Évaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	CS15	PNR LAT	CPIE TVDL	2 592 €	
Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron	CS18	PNR LAT/ CCCVL/SBNM M	SDEC	1 023.83 €	3 (CVL) 8.5 (PNR) 4 (SBNM)
Révision du plan de pâturage	EI1	CC CVL/PNR LAT	Les Artisans Paysagistes	40 982.16 €	6 (CVL)
Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)	IP1	CC-CVL			0.6 (CVL)
Gestion des refus de pâturage par fauche/broyage	IP3	CC-CVL		630 €	3 (CVL)
Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud	IP6	CC-CVL	SARL Michel Joly		2 (CVL)
Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière	IP9	CC-CVL	SARL Michel Joly		1 (CVL)
Entretien des cours d'eau (restaurés et non restaurés)	IP7	SBNM			5 (SBNM)
Gestion des chardons (Cirsium sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)	IP11	CC-CVL	CPIE TVDL	1 110 €	0.5 (CVL)
Suivi et régulation des EEE faune (Ragondin / Écrevisses exogènes /Xénope)	IP12	CC-CVL/PNR LAT			1.2 (PNR) 4 (CVL)
Suivi et régulation des EEE de flore	IP13	CC-CVL/PNR LAT			
Limitation du développement de ronciers sur la RNR et ses abords	IP14	CC-CVL		660 €	1.5 (CC CVL)
Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier	IP15	CC-CVL/PNR LAT	Association de chasse		

Balisage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)	IP16	PNR LAT			0.4 (PNR)
Création d'un passage empierré sur le fossé de la forcine permettant l'entretien du futur sentier découverte		CC-CVL			3 (CVL)
Entretien des abords des zones ouvertes au public	CI1	CC-CVL		1 260 €	2 (CVL)
Entretien le pont de la réserve	CI2	CC-CVL	Hory Chauvelin	76 559 €	2 (CVL)
Implantation d'un cheminement pour l'accès du public / Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais	CI3/ CI5		Ligne DAU, Flow-concept, BLC, Les Artisans Paysagistes	734 214 €	26 (CVL) 5.8 (PNR)
Conception et installation des panneaux d'informations réglementaires	CI4	CC-CVL/PNRLAT			1.2 (CVL) 1.5 (PNR)
Conception et installation des outils d'interprétation	CI7	CCCVL/PNR LAT	B. PERROTIN, Les Pieds sur Terre	7 100€	0.6 (PNR)
Recueillir et encadrer les sorties/intervention sur le site	PA1	PNR LAT/CC-CVL			/
Participer à développer une offre de slow tourisme / Développement de projets éducatifs avec les scolaires	PA2/PA3				0.2 (CVL)
Conception, diffusion et promotion de supports de communication	CC1	PNR LAT/CC-CVL			0.2 (CVL)
Développement d'un programme d'animations à destination du public	CC2	PNR LAT/CC-CVL	CPIE TVDL		0.2 (CVL)
Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de site	MS1	PNR LAT/CC-CVL			2.1 (PNR) 2 (CVL)
Organisation et participation aux comités consultatifs / Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR	MS2/EI3	PNR LAT/CC-CVL			6.9 (PNR) 7 (CVL)
Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033	MS3	PNR LAT/CC-CVL			12.1 (PNR) 16 (CVL)
Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve	SP2	PNR LAT/CC-CVL/OFB			0.5 (CVL)
TOTAL				882 667 €	46 jrs PNR, 9 jrs SBNM et 85.9 jrs CC-CVL

D – Bilans financiers 2024

Bilan financier des actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire en 2024 – fonctionnement et investissement :

Code Action	Opération	Type	I/F	Dépenses 2024 CCCVL (GEMAPI)		Financements 2024								
				Coût € HT	Coût € TTC	SUB REGION CVL			SUBVENTIONS DPT 37			CC CVL		
						Taux	Montant HT	Montant TTC	Taux	Montant HT	Montant TTC	Taux	Montant HT	Montant TTC
E11	Révision du plan de pâturage	Prestation	I	27 342 €	34 178 €	50%	13 671 €	17 089 €	30%	8 203 €	9 843 €	20%	5 468 €	7 246 €
IP11	Gestion des chardons	Prestation	F	1 110 €	1 110 €	70%	777 €	777 €	0%	- €	- €	30%	333 €	333 €
IP14	Limitation du développement des ronciers sur la RNR et de ses abords	Prestation	F	660 €	660 €	70%	462 €	462 €	0%	- €	- €	30%	198 €	198 €
Sous-total prestations externalisées				29 112 €	35 948 €	51%	14 910 €	18 328 €	28%	8 203 €	9 843 €	21%	5 999 €	7 777 €
	Animation CC-CVL - Chargée de mission 45 jrs)	Régie	F	8 925 €	8 925 €	64%	5 730 €	5 730 €	- €	0%	- €	36%	3 195 €	3 195 €
	Régie Communautaire	Régie	F	1 000 €	1 000 €	0%	- €	- €	- €	0%	- €	100%	1 000 €	1 000 €
Sous-total animation et intervention de la régie communautaire				9 925 €	9 925 €	58%	5 730 €	5 730 €	- €	- €	- €	42%	4 195 €	4 195 €
				39 037 €	45 873 €	Total	20 640 €	24 058 €	Total	8 203 €	9 843 €	Total	10 194 €	11 972 €

Bilan financier – Volet Valorisation			
Action	Dépenses réelles TTC	Financiers (actions CI3, CI5, CI2 et CI7 + temps RH)	Montant
CI3 : Implantation d'un cheminement pour l'accès du public CI5 : Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du Marais	734 214 €	Région Centre Val de Loire	300 000 €
CI2 : Entretenir le pont de la réserve	76 559 €	Département 37	139 647 €
CI7 : Conception et installation des outils d'interprétation	7 100 €	FEADER	31 222 €
Valorisation – gestion et suivi projet (poste CC-CVL)	3 870 €		
Total	821 743 €		470 869 €

Bilan financier des actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en 2024 - Fonctionnement :

Opérations	Code	Type	Dépenses		Plan de financement 2024					
			2024		FEDER		Région CVdL		PNRLAT	
			Cout € TTC	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
Compléments d'inventaires : Syrphidés, Coléoptères aquatiques, Carabidés, Hétérocères, Arachnides et Mollusques	CS1	Prestation	4 824,00 €	50%	2 412,00 €	50%	2 412,00 €	0%	- €	
Reconduction et développement du programme de suivi des Odonates	CS5	Prestation	3 744,00 €	50%	1 872,00 €	50%	1 872,00 €	0%	- €	
Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture	CS7	Prestation	1 520,00 €	50%	760,00 €	50%	760,00 €	0%	- €	
Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO	CS8	Prestation	1 520,00 €	50%	760,00 €	50%	760,00 €	0%	- €	
Reconduction du programme de suivi des Amphibiens	CS9	Prestation	- €	50%	- €	50%	- €	0%	- €	
Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conservation de l'habitat de roselière	CS12	Prestation	4 608,00 €	50%	2 304,00 €	50%	2 304,00 €	0%	- €	
Évaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	CS15	Prestation	2 592,00 €	50%	1 296,00 €	50%	1 296,00 €	0%	- €	
Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et IBD)	CS19	Prestation	- €	50%	- €	50%	- €	0%	- €	
Revalorisation des coûts (5%)			- €	50%	- €	0%	- €	50%	- €	
Uniforme RNF	PO1	Prestation	- €	50%	- €	50%	- €	0%	- €	
<i>Sous-total des prestations externalisées</i>			<i>18 808,00 €</i>		<i>9 404,00 €</i>		<i>9 404,00 €</i>		<i>- €</i>	
Animation PNR - technicien		Régie	10 834,39 €	50%	5 417,20 €	50%	5 417,20 €	0%	- €	
Animation PNR - Chargé de mission		Régie		50%	- €	0%	- €	50%	- €	
<i>Sous-total animation</i>			<i>10 834,39 €</i>		<i>5 417,20 €</i>		<i>5 417,20 €</i>		<i>- €</i>	
<i>Frais indirect 7%</i>			<i>2 074,97 €</i>	50%	1 037,48 €			50%	1 037,48 €	
Total			31 717,36 €	50%	15 858,68 €	47%	14 821,20 €	3%	1 037,48 €	



GESTIONNAIRES ASSOCIES
Communauté de communes
Chinon, Vienne et Loire
32 rue Marcel Vignaud
37420 Avoine
Tél. : 02.47.93.78.00.
Fax. : 02.47.93.78.85.
Courriel : info@cc-cvl.fr



CHINON
VIENNE
& LOIRE
Communauté de communes

Parc naturel régional
Loire-Anjou-Touraine
7 rue Jehanne d'Arc
49730 MONTSOREAU
Tél. : 02 41 53 66 00
Fax. : 02.41.53.66.09.
Courriel : info@parc-loire-anjou-touraine.fr



Parc
naturel
régional
Loire-Anjou-Touraine